



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

14^e séance plénière

Mercredi 23 octobre 2019, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres sur les échanges de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut rang dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement qui doit se tenir demain, 24 octobre. Les membres se souviendront que, la semaine dernière, j'ai fait distribuer une lettre aux présidents des Groupes régionaux leur demandant de proposer, au plus tard hier, 22 octobre, à 13 heures, des participants à l'échange de vues. À ce jour, je n'ai reçu qu'une seule proposition, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, désignant l'Ambassadeur García Moritán, Représentant permanent de l'Argentine, pour participer à l'échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, au nom de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a fait savoir qu'il ne désignera pas de représentant officiel pour cet échange. Parlant au nom de l'Organisme, l'Ambassadeur García Moritán se

joindra donc demain à la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement pour l'échange de vues avec les représentants des États.

Conformément à son programme de travail, la Commission va maintenant entendre les orateurs restants sur la liste évolutive pour le groupe de questions 2, « Autres armes de destruction massive », ainsi que les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse au titre de ce groupe de questions. Puis, elle poursuivra son débat sur le groupe de questions 4, « Armes classiques », en fonction du temps disponible.

M. Bhandari (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.13).

Les valeurs intemporelles et fondamentales de paix et de non-violence continuent de guider la politique de désarmement du Népal. Nous avons toujours soutenu que le monde mérite de rester pacifique, exempt de la menace des armes de destruction massive. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à la Convention sur les armes biologiques (CIAB), et hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal est un fervent partisan du désarmement général et complet des armes de destruction massive de toutes sortes. Le Népal ne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



possède aucun type d'armes de destruction massive ni leurs vecteurs. Nous ne produisons, ne possédons, n'importons ni n'exportons aucune arme de destruction massive, ou n'envisageons de le faire. Nous dénonçons la production, le stockage et la prolifération de ces armes. Nous pensons que l'emploi d'armes de destruction massive contre des innocents, quels qu'en soient les auteurs et quelles que soient les circonstances, est un crime contre l'humanité, et ses auteurs devraient donc répondre de leurs actes.

Il va sans dire que nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'entrée en vigueur des conventions comme le TNP, la CIAC et la CIAB. Toutefois, le projet visant à libérer le monde de l'utilisation d'armes de destruction massive est encore inachevé. Le Népal est convaincu que la paix et la sécurité internationales dépendent du respect fidèle de ces instruments internationaux de désarmement. Nous sommes satisfaits du bon fonctionnement et du mécanisme de vérification de la CIAC, ainsi que de la promotion de l'utilisation de produits chimiques à des fins pacifiques. Nous nous félicitons du rôle que joue l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à cet égard.

On ne soulignera jamais assez l'importance de l'application effective de la CIAB si nous voulons empêcher la possibilité que des armes biologiques soient facilement mises au point et utilisées à mauvais escient par de mauvaises mains et pour des objectifs inavoués. En dépit de leur inébranlable engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération, certains pays les moins avancés et pays en développement n'ont toujours pas les ressources techniques et financières suffisantes, ni les moyens nécessaires pour mieux faire respecter les dispositions des divers traités et résolutions relatifs au désarmement. L'appui de la communauté internationale, notamment pour la promotion des utilisations pacifiques des technologies chimiques et biologiques et le renforcement des capacités dans ce domaine, est crucial à cet égard.

Enfin, ma délégation souligne l'importance de renforcer la coopération internationale et l'appui aux activités liées au désarmement. Par conséquent, le Népal appelle à promouvoir la coopération internationale par l'accroissement de la capacité institutionnelle des pays qui en ont besoin. La coopération internationale est également nécessaire pour promouvoir par exemple l'exploitation pacifique des matières à double usage dans l'intérêt de l'humanité, conformément aux dispositions

de la CIAC et de la CIAB. Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie et par le représentant de la République démocratique populaire lao, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.13).

L'utilisation d'armes de destruction massive est inhumaine, moralement répréhensible et juridiquement inacceptable et interdite par la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Ces deux conventions sont essentielles au régime international de désarmement et de non-prolifération. En ce qui concerne la CIAC, je voudrais souligner plusieurs points. Premièrement, l'Indonésie, en tant que partie à la Convention, est attachée à l'application intégrale, effective et non discriminatoire de ses obligations. L'Indonésie exhorte tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y adhérer sans retard ni conditions préalables, car son universalisation permettra que ses buts et objectifs puissent être pleinement atteints. Deuxièmement, l'Indonésie souligne l'importance de veiller à ce que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques puisse accomplir sa tâche à l'abri de toute politisation, et maintenir son impartialité et son professionnalisme dans l'accomplissement de son mandat. Troisièmement, la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention devrait être promue sans discrimination ni restriction aucune.

S'agissant de la CIAB, ma délégation tient d'abord à mettre l'accent sur le fait que la création d'un protocole juridiquement contraignant concernant l'ensemble des articles de la Convention, y compris son régime de vérification, est le moyen le plus viable de renforcer la Convention. Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération et l'assistance internationales ainsi que les échanges de toxines, d'équipements et de technologies biologiques à des fins pacifiques. Les dispositions de l'article 10 de la Convention doivent être dûment mises en œuvre. Troisièmement, toutes les initiatives visant à renforcer la Convention devraient être poursuivies selon les modalités convenues. L'établissement d'un lien avec des instruments extérieurs créerait des divisions inutiles parmi les membres et, en fin de compte, entraverait l'efficacité de la Convention.

Enfin, l'Indonésie est prête à collaborer avec tous les autres pays à la prochaine réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, à titre national et en tant que membre du Bureau. Tous les États parties doivent se concentrer sur les questions de fond et s'abstenir de politiser les travaux de la réunion. Nous espérons que cela permettra d'aboutir à un résultat positif, conduisant au succès de la Conférence d'examen de 2021. Le texte intégral de la déclaration de l'Indonésie sera disponible sur PaperSmart.

M. Richardson (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sur le groupe de questions « Autres armes de destruction massive ». La CARICOM s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.13).

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que la paix et la sécurité internationales sont menacées. La CARICOM continue de dénoncer l'usage d'armes susceptibles de provoquer des pertes massives en vies humaines et de graves dommages à l'environnement si elles sont utilisées une seule fois. Cette situation menace le développement durable et peut également avoir de graves répercussions sur le plan humanitaire. Dans ce contexte, la CARICOM réaffirme son appui sans réserve à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'élimination des stocks d'armes chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention, il y a 22 ans. Nous sommes convaincus qu'elle a apporté une contribution importante à l'objectif d'un désarmement général et complet.

Comme nous l'avons indiqué dans d'autres instances, l'emploi d'armes chimiques est injustifiable en toutes circonstances. L'emploi de ces armes a de terribles conséquences humaines et environnementales, et nous devons veiller à ce que cette utilisation fasse l'objet d'une enquête exhaustive et impartiale et à ce que leurs auteurs répondent de leurs actes. Nous estimons que ces enquêtes peuvent contribuer à renforcer encore les normes contre l'emploi des armes chimiques et constituent une étape importante susceptible de contribuer à l'instauration d'un régime de réparations au profit des victimes de ces actes odieux. Nous considérons la CIAC comme un instrument précieux pour la paix et la sécurité et encourageons les États qui ne l'ont ni signée ni ratifiée à se joindre aux autres États

parties en vue d'obtenir une adhésion universelle. La Commission peut être assurée de notre appui à la pleine application des dispositions de la Convention. Nous nous félicitons des efforts en cours visant à renforcer la coopération entre les principales parties prenantes, dans le respect des objectifs énoncés par la Convention.

Tout un éventail d'autres armes de destruction massive continue d'être utilisé dans des conflits. La CARICOM réaffirme également son appui à la Convention sur les armes biologiques (CIAB). Notre considérons qu'un engagement constructif et cohérent sur les questions relevant de la CIAB est particulièrement crucial aujourd'hui, étant donné que les dernières évolutions scientifiques et techniques accroissent les possibilités, notamment pour des acteurs non étatiques, d'acquérir des armes biologiques, d'y avoir accès et de les utiliser. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'application de la Convention. Toutefois, pour qu'elle soit pleinement et efficacement appliquée, il est crucial de veiller à ce que des mesures au niveau national viennent compléter celles prises aux niveaux régional et international. Comme nous l'avons dit par le passé, nous partageons l'opinion selon laquelle il est important d'enquêter sur toute allégation d'emploi d'armes biologiques et de détecter rapidement tout acte illicite, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur une utilisation nocive.

Notre spécificité et nos vulnérabilités ont caractérisé la plupart des défis propres aux pays de la CARICOM. Nous sommes également conscients de la porosité de nos frontières maritimes et terrestres, qui crée des problèmes supplémentaires pour notre paix et notre sécurité. À cet égard, nous sommes préoccupés par les difficultés croissantes posées à la paix et la sécurité internationales par des terroristes et d'autres acteurs non étatiques, en particulier lorsqu'ils possèdent des armes de destruction massive de quelque type que ce soit. À cette fin, la CARICOM a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de ces efforts conjoints visant à aider à maintenir la paix et la sécurité. Malgré les défis que nous pourrions rencontrer, nous sommes déterminés à nous acquitter de nos obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de la CARICOM à l'élimination totale de toutes les armes de destruction

massive et à notre objectif commun de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Moottatarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie et par le représentant de la République démocratique populaire lao, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.13).

La réapparition d'incidents impliquant des armes de destruction massive met en péril la paix et la sécurité internationales, et s'accompagne de conséquences humanitaires dévastatrices. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la Thaïlande s'oppose à toute utilisation d'armes chimiques en toutes circonstances et condamne les personnes qui enfreignent cette règle. Nous appuyons pleinement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans la surveillance et la vérification rigoureuses des allégations d'utilisation d'armes chimiques, ainsi que dans le renforcement des capacités qu'elle assure. Toutefois, alors que les auteurs doivent répondre de leurs actes, la mise en œuvre du mécanisme d'attribution des responsabilités doit découler d'un dialogue inclusif et fondé sur le consensus. L'OIAC doit rester impartiale, indépendante et dotée des ressources nécessaires. Nous appelons également tous les États parties à honorer leurs engagements dans la mise en œuvre des obligations de la Convention, en particulier la destruction des stocks d'armes chimiques restants.

La Thaïlande réaffirme son attachement à la Convention sur les armes biologiques et attend avec intérêt qu'elle soit renforcée, notamment par un protocole de vérification juridiquement contraignant. Dans le cadre de nos efforts constants pour renforcer les mesures nationales, nous sommes en train d'élaborer le cadre d'un plan d'intervention national pour la gestion des situations d'urgence liées aux armes biologiques. À la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en juin, la Thaïlande et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques ont également coorganisé un atelier régional à l'intention des nations de l'Asie du Sud-Est sur la préparation à l'emploi d'armes biologiques, en vue d'échanger les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités.

Le monde risque d'inverser les progrès réguliers qu'il a réalisés sur la voie de l'élimination des armes chimiques et biologiques. Par conséquent, la communauté

internationale doit surmonter ses dissensions politiques et s'unir pour renforcer les normes interdisant l'emploi de ces armes et préserver l'intégrité du régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

M. Ngundze (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'élimination totale des armes de destruction massive demeure l'une des principales priorités en matière de politique étrangère de l'Afrique du Sud. Dans le domaine des armes chimiques, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la destruction de stocks d'armes chimiques. Cependant, nous demandons la destruction rapide des derniers stocks déclarés pour débarrasser totalement le monde de ces armes meurtrières, conformément aux objectifs de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

Je tiens à réaffirmer l'appui de ma délégation aux travaux du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous espérons que le Programme pour l'Afrique de l'OIAC sera encore amélioré grâce à des programmes de renforcement des capacités, des objectifs et des résultats mesurables. Nous l'exhortons donc à accélérer son assistance aux laboratoires dans les pays en développement pour leur permettre de devenir des laboratoires désignés de l'OIAC que cette dernière pourrait solliciter en cas d'utilisation d'armes chimiques dans leurs zones géographiques, ce qui contribuera grandement à donner les moyens aux premiers secours d'identifier des interventions stratégiques rapides, appropriées et scientifiquement éclairées. L'Afrique du Sud souligne également l'importance de la promotion du renforcement des capacités et de la coopération internationale au profit des États parties par des transferts de technologies, de connaissances, de matières et d'équipements à des fins pacifiques. À cet égard, je suis heureux de faire rapport sur notre contribution au renforcement des capacités grâce à l'organisation d'un stage de chimie analytique dans le cadre du Programme pour l'Afrique à Protechnik Laboratories à Pretoria en mai.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques (CIAB), l'Afrique du Sud s'est félicitée de la tenue de Réunions d'experts de la Convention sur les armes biologiques dans le cadre du programme intersessions 2018-2020 et dans l'optique de la neuvième Conférence d'examen de la Convention, en 2021. Au nom du Mouvement des pays non alignés, l'Afrique du Sud a contribué aux travaux des Réunions d'experts dans le cadre de sa présidence de la Réunion d'experts sur le

renforcement de l'application au niveau national. Nous continuerons à travailler de manière constructive afin de parvenir à un résultat qui permette de renforcer la Convention et sa mise en œuvre équilibrée, notamment grâce à un processus intersessions renforcé qui bénéficie de ressources suffisantes.

Enfin, ma délégation tient à souligner que l'universalisation de la CIAB et de la CIAC est essentielle pour l'élimination effective de toutes les armes biologiques et chimiques. Nous appelons les pays qui n'en sont pas encore parties à les rejoindre sans plus tarder. Le texte intégral de ma déclaration a été publié sur PaperSmart.

M. Hajnoczi (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.13), et j'aimerais, à titre national, ajouter quelques observations sur des points particulièrement importants pour mon pays.

L'Autriche est pleinement en faveur d'un monde exempt de toutes les armes de destruction massive. Nous appelons tous les États à adhérer à tous les traités pertinents, et à les appliquer strictement. L'Autriche condamne donc fermement tout emploi d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques. La Convention sur les armes chimiques est un élément important du régime international de désarmement et de non-prolifération, et l'emploi effroyable des armes chimiques ces dernières années est inacceptable. Il enfreint les règles et normes internationales et constitue un affront au système international fondé sur des règles dont nous dépendons tous pour notre sécurité. L'Autriche réitère donc sa condamnation la plus ferme de tout emploi d'armes chimiques par quiconque, quels que soient le moment et les circonstances. Il ne saurait y avoir d'impunité pour l'utilisation de ces armes odieuses. Nous nous félicitons donc de tous les efforts visant à amener les responsables à en répondre. L'Autriche est membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et appuie pleinement ses efforts et mécanismes, qui viennent compléter les mécanismes internationaux de lutte contre la prolifération des armes chimiques. Nous tenons à exprimer officiellement notre totale confiance dans le professionnalisme, l'impartialité et l'objectivité des travaux de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et de l'Équipe d'évaluation des déclarations ainsi que de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Nous vivons dans un monde de progrès scientifiques rapides. La Convention sur les armes biologiques (CIAB) a été la première à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive. Il est dans l'intérêt de la sécurité de chacun d'entre nous de veiller à ce que notre régime des traités internationaux reste à niveau. Dans ce contexte, nous nous félicitons des Réunions d'experts de la CIAB, qui permettent des échanges approfondis sur des questions qui sont particulièrement pertinentes pour l'application de la Convention. Permettre de discuter et d'échanger des vues et des meilleures pratiques est une mesure de confiance importante, et nous attendons avec intérêt de poursuivre ces discussions au niveau des experts.

M. Hwang (France) : La France s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.13).

Les armes chimiques avaient disparu et presque tous les États du monde ont ratifié la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Depuis, elles sont réapparues en Syrie en 2013, et leur utilisation est continue depuis cette par le régime syrien. Nous avons vu avec horreur ces armes resurgir dans d'autres contextes, d'abord dans les mains de Daech, qui a utilisé de l'ypérite en Syrie et en Iraq, puis en Malaisie en 2017, où un ressortissant nord-coréen a été tué à l'aide de l'agent neurotoxique VX. En 2018, ce sont plusieurs individus qui ont été exposés sur le territoire britannique à un agent chimique de qualité militaire, d'un type développé par la Russie. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies avait confirmé la responsabilité des forces armées du régime syrien ainsi que de Daech. La mission d'assistance de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a aussi confirmé la nature de l'agent chimique retrouvé au Royaume-Uni. Le renforcement de l'OIAC par la création d'un nouveau mécanisme d'enquête et d'attribution était donc une impérieuse nécessité. Un tabou a été brisé avec l'utilisation de ces armes, et des sanctions à la hauteur doivent être prises. C'est le sens du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques qui a été lancé à Paris en 2018 et qui est aujourd'hui rejoint par 40 États.

La question des vecteurs d'armes de destruction massive est également centrale. Le développement de missiles intercontinentaux par la Corée du Nord doit nous interroger. Jusqu'à présent, seuls quelques États disposaient de ces puissants armements, ce qui leur

imposait une responsabilité particulière. À l'avenir, si un contrôle suffisant n'est pas assuré par tous et si la Corée du Nord prolifère, combien de pays en disposeront? Les tirs balistiques iraniens sont quant à eux déstabilisateurs et non conformes à l'appel du Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Il est urgent d'intensifier nos efforts pour renforcer les arrangements multilatéraux, notamment le Code de conduite de La Haye mais universaliser le Régime de contrôle de la technologie des missiles.

La France assurera la présidence de la Convention sur les armes biologiques (CIAB) cette année. Nous nous félicitons de la qualité des travaux engagés et souhaitons que cette dynamique se poursuive. La France continuera d'œuvrer pour une mise en œuvre concrète de la Convention et de s'engager dans la recherche de solutions innovantes permettant de renforcer la transparence et la confiance. À titre national, nous continuerons de promouvoir un mécanisme volontaire d'examen par les pairs dont l'objectif est de permettre une évaluation collective et participative de la mise en œuvre des dispositions de la CIAB, mais aussi d'accroître la coopération et l'assistance par le partage croisé d'expériences.

La version intégrale de ma déclaration sera publiée sur PaperSmart.

M. Baek Yong Jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée tient à réaffirmer l'importance de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), piliers du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Ma délégation note avec grande préoccupation que l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) n'est toujours pas en mesure de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de la déclaration initiale de la Syrie. Nous exhortons la République arabe syrienne à coopérer avec elle le plus possible afin de traiter toutes les questions en suspens relatives à sa déclaration. Nous tenons également à réitérer notre appui continu à l'action menée par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, et attendons avec intérêt ses travaux en cours, y compris en ce qui concerne l'incident survenu à Kobané en mai.

Nous réaffirmons notre appui à la décision prise en juin 2018 par la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la CIAC, sur la base de laquelle l'Équipe d'enquête et d'identification a été mise en place. Toutefois, ma délégation est profondément

préoccupée par le fait que les membres de l'Équipe se sont vu refuser l'accès à la zone en Syrie et aux documents nécessaires. Nous demandons instamment à tous les États parties concernés d'accorder tout l'appui possible aux travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification. L'application universelle de la CIAC continuera d'être l'une de nos principales priorités. Ma délégation engage instamment les quatre États qui ne sont pas parties à la Convention à y adhérer dès que possible, sans plus de retard ou conditions préalables.

Les progrès de la science et de la technologie ont entraîné une augmentation des risques de prolifération des armes biologiques, et je crois que la CIAB devrait rester le principal cadre international pour faire face à ces défis. À cet égard, ma délégation se félicite des débats approfondis sur la création d'un forum consultatif d'experts scientifiques et techniques. Nous sommes également favorables à l'établissement de directives visant à aider les États susceptibles de demander une assistance dans le cadre de l'article VII de la Convention. Mon gouvernement met activement en œuvre les obligations qui lui incombent en vertu de la CIAB en soumettant des rapports sur les mesures de confiance, la promulgation d'une législation nationale, la gestion du régime de contrôle des exportations et le renforcement des capacités opérationnelles. Nous sommes également attachés à l'action internationale de renforcement des capacités aux niveaux bilatéral et multilatéral, par exemple en offrant des programmes d'assistance aux pays en développement, en coopération avec l'Agence coréenne de coopération internationale, et en participant à des programmes de renforcement des capacités, en particulier par le biais du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale et du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

M. Nakai (Japon) (*parle en anglais*) : Le recours aux armes de destruction massive ne devrait pas être autorisé, quelles que soient les circonstances, et la Convention sur les armes biologiques (CIAB), la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et d'autres instruments internationaux doivent être renforcés. Toutefois, les armes chimiques ont été utilisées, et cela constitue une menace grave et urgente pour nous tous. Si cela se reproduit, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour le condamner, et les auteurs doivent être identifiés et amenés à répondre de leurs actes. À cet égard, le Japon se félicite de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification et du lancement de ses travaux en Syrie. Pour l'aider à identifier les auteurs,

le Japon a contribué à mettre à niveau les laboratoires de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et continuera d'appuyer et de renforcer ses activités. Le Japon s'est scrupuleusement acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de la CIAC, notamment la destruction des armes chimiques abandonnées en Chine. Environ 57 000 des 75 000 armes chimiques abandonnées qui ont été récupérées ont déjà été détruites. Nous nous réjouissons de l'entière coopération et de la coordination de la Chine dans ce processus difficile et sans précédent, qui ne pouvait pas être mené sans elle, et le Japon tient à affirmer son engagement à poursuivre tous les efforts possibles pour faire avancer ce projet ambitieux.

La CIAB a joué un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Japon estime que lors des programmes intersessions de la CIAB, les États parties devraient initier la discussion sur les moyens de la renforcer, par exemple par le recours à l'article VII et la procédure permettant de faire le point sur la science et la technologie, en vue de parvenir à des résultats tangibles et concrets à la neuvième Conférence d'examen des États parties, qui se tiendra en 2021. Le Japon a entrepris un certain nombre de projets de renforcement des capacités relatifs à la CIAB, en partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Unité d'appui à l'application de la CIAB. Nous espérons que cela aidera les États parties à renforcer leurs capacités à s'acquitter de leurs obligations au titre de la CIAB.

Le Japon souligne également qu'il importe d'appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous avons toujours contribué environ un million de dollars par an pour le Bureau des affaires de désarmement afin d'appuyer la mise en œuvre des obligations et continuerons de le faire au cours du prochain examen complet qui sera réalisé en 2021.

En conclusion, le Japon souligne la nécessité de renforcer les autorités et régimes internationaux pertinents afin d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes de destruction massive, et nous insistons sur la nécessité de déployer des efforts conjoints et promouvoir la coopération entre les parties prenantes. Le texte intégral de ma déclaration a été téléchargé sur le portail PaperSmart.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.13).

Nous nous associons aux autres orateurs pour souligner la nécessité de poursuivre le renforcement des efforts multilatéraux visant à prévenir la menace ou l'emploi d'armes de destruction massive. Nous sommes profondément préoccupés par la possibilité croissante que des terroristes ou d'autres acteurs non étatiques non autorisés acquièrent des armes de destruction massive.

Le Bangladesh n'a jamais faibli dans l'accomplissement des engagements pris au titre des diverses dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Immédiatement après avoir ratifié la CIAC en 1997, le Bangladesh a présenté la déclaration requise concernant les armes chimiques et leurs installations de production. Nous avons promulgué une loi interdisant les armes chimiques en 2006 et formulé les règles nationales pertinentes en 2010. Par la suite, nous avons créé l'Autorité nationale du Bangladesh pour la CIAC. Nous réitérons notre appel en faveur de l'universalisation de la Convention. Il est essentiel que les États qui possèdent encore des armes chimiques détruisent leurs stocks restants. En outre, nous devons faire preuve d'une vigilance soutenue afin d'empêcher leur réapparition et la poursuite de la prolifération.

Le Bangladesh condamne dans les termes les plus fermes l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. À cet égard, nous soulignons l'importance primordiale de préserver la crédibilité et l'intégrité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de permettre à son secrétariat technique de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités. En tant que membre élu du Conseil exécutif de l'OIAC, nous continuons de jouer notre rôle dans les efforts mondiaux en faveur du désarmement chimique. Nous avons récemment versé 15 000 dollars à l'appui d'un projet de mise à niveau des laboratoires et d'équipements actuels de l'OIAC. Nous avons également établi un partenariat avec elle dans l'exécution de son projet visant à améliorer les capacités de gestion des situations d'urgence en cas d'incident chimique des deux plus grands hôpitaux de Dhaka.

Nous restons également déterminés à respecter les dispositions de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), ainsi que celles de la CIAC. Nous partageons les inquiétudes suscitées par le progrès des sciences biologiques qui risque de contribuer à une plus grande prolifération des armes biologiques. Il est essentiel de limiter les instruments internationaux existants afin de rester vigilants en ce qui concerne l'évolution rapide de la technologie dans le domaine biologique. C'est

pourquoi nous soulignons qu'il importe de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Nous soulignons également l'importance de la pleine mise en œuvre de l'article X de la Convention sur les armes biologiques à des fins pacifiques. Dans ce contexte, nous réitérons la nécessité de renforcer encore l'Unité d'appui à l'application de la CIAB afin de répondre efficacement aux divers besoins en matière de renforcement des capacités des États parties. La promotion de l'utilisation de la biologie à des fins pacifiques constitue un élément essentiel de la mise en œuvre de la Convention.

Le texte intégral de notre déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Chaïbi (Algérie) (*parle en arabe*) : Les différentes crises dans le monde nous obligent à intensifier nos efforts et à unir nos visions et nos perceptions afin d'atteindre l'objectif de l'élimination complète des armes de destruction massive afin de consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Ma délégation tient donc à souligner les points suivants.

Nous sommes très heureux des résultats obtenus dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, le seul instrument international qui interdit toute une catégorie d'armes de destruction massive, tout en s'attachant à défendre et à promouvoir les utilisations pacifiques des matières chimiques. L'Algérie appelle les pays qui possèdent encore des armes de ce type à accélérer la destruction de leurs stocks dans les délais prévus. Nous réaffirmons notre ferme position selon laquelle nous rejetons complètement et catégoriquement tout prétexte avancé par certaines parties pour justifier l'utilisation de ces armes, quelles que soient les circonstances. Nous soulignons l'importance de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins pacifiques, et appelons la communauté internationale à lever les restrictions et à faciliter le transfert de technologies et de matières chimiques, en particulier lorsqu'il profite à des pays en développement.

L'Algérie tient à exprimer une nouvelle fois sa conviction que la pleine application de toutes les dispositions de la Convention sur les armes biologiques permettra que ses objectifs soient atteints. Nous pensons également qu'il est temps de promouvoir la Convention par l'adoption d'un instrument international contraignant portant création d'un mécanisme de

vérification efficace qui peut nous permettre de suivre la mise en œuvre des dispositions de la Convention.

L'Algérie souligne la nécessité d'activer le rôle de la Conférence du désarmement dans la formulation des recommandations concernant la possibilité de tenir des négociations sur de nouveaux types d'armes de destruction massive, en particulier celles qui sont bien connues, telles que les matières radioactives et les armes au phosphore, ce qui aidera aussi à prévenir la mise au point de nouveaux types d'armes qui pourraient menacer la paix et la sécurité mondiales.

Nous convenons tous de l'importance de la création de zones exemptes d'armes de destruction massive partout dans le monde, qui pourrait jouer un rôle central dans le renforcement de l'action menée aux fins de la paix et de la sécurité internationales et régionales, ainsi que de la réduction des tensions entre les États. L'Algérie s'est félicitée de l'adoption en 2018 par l'Assemblée générale de la décision 73/546, priant le Secrétaire général de convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément aux recommandations des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995, 2000 et 2010. Mon pays appelle donc toutes les parties, sans exception, invitées à la Conférence qui doit se tenir en novembre, à participer de bonne foi.

En conclusion, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées sur cette question par le représentant de l'Indonésie et le représentant de l'Égypte, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, (voir A/C.1/74/PV.13).

M. Verdier (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine est partie à tous les régimes de non-prolifération des armes de destruction massive, adhère au Code de conduite de La Haye et participe à l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Mon pays réaffirme son attachement à la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et encourage tous les efforts en cours pour parvenir à son universalisation. L'Argentine réaffirme que l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances, est inacceptable et constitue une violation flagrante des obligations internationales découlant de la Convention et du droit international, et que les responsables doivent

répondre de leurs actes. Nous appelons également tous les États à respecter strictement leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et les décisions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui visent à permettre la réalisation des objectifs fondamentaux de la Convention et du droit international. Nous pensons donc que nous devons maintenir notre unité de vues et nous abstenir de créer des divisions politiques au sein de l'OIAC qui pourraient, à terme, la fragiliser. Les mécanismes récemment créés pour assurer la mise en œuvre des objectifs de la Convention ont déjà commencé leur travail. La crédibilité et la reconnaissance internationale de l'OIAC dépendent de l'excellence de ses ressources humaines, du respect de procédures rigoureuses et de la qualité de son travail technique.

L'Argentine joue un rôle actif dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. L'autorité nationale argentine travaille avec diligence pour diffuser les dispositions de la Convention auprès de l'industrie et des milieux intellectuels et universitaires. En collaboration avec l'OIAC, nous organisons régulièrement des cours régionaux sur l'assistance et la protection dans les interventions d'urgence en cas d'alerte chimique et sur la gestion de la sécurité chimique dans les laboratoires. Nous avons récemment accueilli une réunion sous-régionale sur l'application de la Convention et la coopération en Amérique latine. L'Argentine cherche également à jouer un rôle constructif en soumettant des propositions visant à assurer un fonctionnement plus efficace et plus efficient des mécanismes d'application de la Convention.

L'Argentine réaffirme l'importance capitale de la Convention sur les armes biologiques. Nous soulignons le rôle des mesures de confiance en tant que mécanisme qui favorise une plus grande transparence et une plus grande confiance entre les États en ce qui concerne l'application et le respect de la Convention. Nous invitons instamment tous ceux qui n'ont pas encore présenté de telles mesures à le faire.

En raison de sa portée et de sa nature juridique, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est la réponse la plus claire que les Nations Unies aient apportée à la menace que représente la possibilité pour des acteurs non étatiques d'avoir accès à des armes de destruction massive, à leurs vecteurs et aux éléments connexes. Mon pays a présenté ses rapports nationaux en temps voulu. À cet égard, nous exhortons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports

afin que nous puissions déterminer dans quelle mesure nous sommes prêts à faire face à cette menace.

M. Vogelaar (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.13) et souhaitent faire les observations abrégées suivantes à titre national.

Les cas récents et répétés d'emploi d'armes chimiques montrent que leur interdiction et la norme mondiale contre leur utilisation sont menacées. Parallèlement, nous assistons à une politisation accrue de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi qu'à des tentatives de remise en question de son intégrité, ce qui mine son travail et son fonctionnement. Les Pays-Bas ont une confiance totale dans l'impartialité et le professionnalisme du Directeur général et du Secrétariat technique de l'OIAC. Cette année, nous espérons pouvoir nous mettre d'accord sur des propositions qui la renforceront encore et nous permettront d'agir plus efficacement.

Les Pays-Bas sont préoccupés par l'absence de progrès dans la vérification et le démantèlement du programme d'armes chimiques de la Syrie. Six ans après son adhésion à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), la Syrie n'a toujours pas fourni l'intégralité des informations sur ce programme. Le récent rapport de l'Équipe d'évaluation des déclarations est à cet égard illustratif et préoccupant. Nous exhortons la Syrie à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC.

Les Pays-Bas soutiennent pleinement la décision de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue en juin de l'année dernière, d'élargir le mandat du Directeur général de l'OIAC pour y inclure l'identification des auteurs. L'Équipe d'enquête et d'identification a toute notre confiance et nous attendons avec intérêt son premier rapport. Au début de cette année, le Conseil exécutif de l'OIAC a approuvé par consensus une proposition visant à inclure dans la liste du tableau 1 de la CIAC le type d'agent de guerre chimique utilisé à Salisbury l'an dernier. Nous espérons et sommes convaincus que les États membres adopteront une proposition commune lors de la prochaine Conférence des États parties.

En août dernier, les États membres de la Convention sur les armes biologiques ont discuté des moyens de renforcer encore la Convention tout en tenant compte

des progrès rapides de la biotechnologie. Nous sommes heureux de constater que la communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité pour la Convention sur les armes biologiques de répondre à ces évolutions afin de rester efficace et pertinente. Dans ce contexte, les Pays-Bas, avec la Suède, ont parrainé un document de travail rédigé par l'Allemagne sur le Forum consultatif d'experts scientifiques et technologiques. La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont deux instruments indispensables dans notre quête collective d'un monde plus sûr. Nous appelons les États qui ne sont pas encore parties à ces conventions à y adhérer sans délai.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.13).

L'Iran attache une grande importance à l'application intégrale et efficace de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). En tant que victime du plus grand nombre d'attaques chimiques systématiques de l'histoire contemporaine, l'Iran estime que l'universalité de la CIAC et la destruction de tous les stocks d'armes chimiques, ainsi que la garantie que le régime de vérification de la Convention reste efficace et vigoureux, sauveront les nations du fléau de l'emploi d'armes chimiques.

L'Iran est un membre actif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous mettons en œuvre les dispositions de la Convention en soumettant des déclarations et en accueillant des inspections. Nous partageons également avec d'autres États parties nos expériences en matière d'application de la CIAC. Tant que les arsenaux chimiques des États-Unis ne seront pas détruits, la destruction des stocks devrait rester la priorité absolue de l'OIAC. En tant que principale autorité internationale compétente, elle ne doit pas être polarisée. Il est essentiel de garantir l'universalité de la Convention au Moyen-Orient. Or, Israël n'est toujours pas partie à la Convention sur les armes chimiques. La menace posée par les armes chimiques du régime israélien est grave, surtout quand on sait qu'Israël n'a jamais respecté les normes et règles éthiques et internationales. Malheureusement, les groupes terroristes au Moyen-Orient utilisent des armes chimiques de manière irresponsable. L'Iran condamne l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances,

et nous pensons que les auteurs doivent être tenus pour responsables.

L'Iran attache également une grande importance à la Convention sur les armes biologiques (CIAB), qu'elle appuie. Nous sommes fermement convaincus que l'approche la plus efficace pour la renforcer consiste à reprendre les négociations sur un protocole à la Convention qui soit juridiquement contraignant, et nous demandons à un certain État membre de retirer son objection à leur reprise. Une approche sélective du renforcement de la Convention ne permettra pas de parvenir à un consensus, lequel devrait couvrir toutes ses grandes dispositions de manière non discriminatoire. Le fait que le régime israélien continue de ne pas adhérer à la CIAB est un obstacle majeur à l'universalité de cette dernière et met en danger la sécurité des États parties à la Convention au Moyen-Orient.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans le débat d'aujourd'hui pour souligner une fois de plus que la Nouvelle-Zélande reste fermement attachée à la réalisation d'un monde sans armes chimiques.

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par le représentant de la France au nom du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques (voir A/C.1/74/PV.13), et je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Il reste abominable pour la Nouvelle-Zélande qu'au XXI^e siècle, nous ayons dû, en tant que communauté de nations, faire face à l'emploi continu d'armes chimiques. Pourtant, les atrocités observées ces dernières années – en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni – soulignent la nécessité que nous redoublions d'attention et de détermination dans la poursuite du désarmement chimique. Tout emploi d'armes chimiques est hautement répugnant et constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques et des autres lois internationales pertinentes. La Nouvelle-Zélande condamne toute utilisation d'armes chimiques, à tout moment, en tout lieu et pour toute raison, alors que nous nous efforçons de faire respecter cette importante interdiction internationale.

Comme tant de pays représentés dans la salle aujourd'hui, nous sommes profondément préoccupés par l'impunité avec laquelle les auteurs ont mené des attaques à l'arme chimique ces dernières années. Il ne doit jamais y avoir d'impunité pour l'emploi d'armes chimiques. La Nouvelle-Zélande continuera

à se faire entendre au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et d'autres instances pertinentes afin de soutenir des méthodes efficaces permettant d'identifier ceux qui utilisent des armes chimiques et leur demander des comptes. Nous appuyons fermement l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC, créée en juin 2018, qui a la tâche importante d'identifier les auteurs de ces attaques. Nous attendons avec impatience son premier rapport, qui représentera un nouveau progrès à cet égard. Nous exhortons une fois de plus le petit nombre d'États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur les armes chimiques à le faire à titre prioritaire. L'universalisation de cet important traité, la destruction de toutes les armes chimiques et la mise en place de moyens efficaces pour identifier, attribuer et punir les attaques chimiques sont les meilleurs moyens de faire en sorte que les armes chimiques soient véritablement reléguées au passé.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

Nous avons toujours été favorables au respect rapide, total et inconditionnel des dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), et nous sommes heureux que 193 États en soient déjà signataires. Nous apportons notre propre contribution pratique à son renforcement. En 2017, nous avons achevé la destruction de notre arsenal chimique d'environ 40 000 tonnes. Nous appelons les États-Unis à suivre cet exemple et à détruire le plus rapidement possible leurs stocks restants de substances toxiques.

L'intégrité du régime de la CIAC est censée être favorisée par le travail efficace d'une organisation internationale spécialisée. Malheureusement, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) est actuellement divisée en raison de la politisation excessive de la question des armes chimiques syriennes, de la mise en scène de l'affaire Skripal et de la fonction attributive illégitime qui a été imposée à l'OIAC par un groupe d'États occidentaux. Accorder au Secrétariat technique de l'OIAC la fonction d'attribuer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques va au-delà des dispositions de la CIAC et empiète sur l'autorité exclusive du Conseil de sécurité. Les notions qu'elle implique représentent une menace non seulement pour la Convention elle-même, mais aussi pour l'ensemble du système de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous sommes persuadés que ce mécanisme ne mènera pas d'enquêtes objectives. L'expérience a montré que, plutôt que les procédures établies par la Convention pour la collecte des preuves et le maintien de la chaîne de responsabilité, le concept de décision est actuellement celui de « très probablement ». La Russie a toujours soutenu la création, sous les auspices du Conseil de sécurité, d'un mécanisme international impartial et hautement professionnel pour enquêter sur les cas de terrorisme chimique au Moyen-Orient, dans le respect rigoureux des normes strictes de la CIAC. Cependant, toutes nos propositions se heurtent à une vive opposition de la part des États occidentaux, qui préfèrent exploiter les provocations continues liées à l'utilisation de toxines, comme l'incident de Douma le 7 avril 2018, afin de discréditer les autorités légitimes de Syrie.

Nous appuyons les efforts visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et nous nous félicitons de sa ratification par la Tanzanie, que nous considérons comme un véritable pas en avant sur la voie du renforcement de la sécurité biologique tant sur le continent africain que dans le monde tout entier. La réunion d'experts de la CIAB qui s'est tenue à Genève en août a été couronnée de succès. Elle a examiné des propositions spécifiques visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention, notamment les initiatives russes concernant la création d'unités biologiques médicales mobiles dans son format et la création d'un comité consultatif scientifique. Leur mise en œuvre contribuera véritablement à renforcer le régime de la Convention. Nous pensons qu'il est essentiel de renforcer les travaux intersessions de la Convention sur les armes biologiques par tous les moyens possibles. Ils sont censés rapprocher les positions des États afin d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre de mesures susceptibles de réduire la menace des armes biologiques.

M^{me} Bassols Delgado (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne (A/C.1/74/PV.13). Le texte intégral de notre déclaration sera disponible sur PaperSmart.

Nous partageons tous les mêmes inquiétudes quant à l'avenir du régime de non-prolifération. Ces dernières années, aucun progrès encourageant n'a été réalisé et nous avons en fait constaté des régressions très inquiétantes. Nous sommes convaincus que nous devons continuer à respecter les accords que nous avons conclus, en les adaptant si nécessaire pour faire face aux nouvelles réalités.

Nous nous félicitons des récents succès liés à la Convention sur les armes chimiques, grâce aux efforts internationaux de désarmement chimique et au précieux travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Cependant, les attaques aux armes chimiques que nous avons vues ces dernières années et ces derniers mois ont créé le risque d'une résurgence des armes chimiques face à laquelle nous devons réagir. La communauté internationale ne peut rester passive face à ces types d'armes non discriminantes. Nous devons nous efforcer d'empêcher leur utilisation et d'identifier et de poursuivre les responsables. C'est pourquoi nous devons soutenir l'excellent travail de l'OIAC, non seulement dans le domaine du désarmement, comme le traitement et la destruction des substances et équipements du programme chimique libyen, mais aussi dans l'enquête et l'attribution des responsabilités pour l'emploi d'armes chimiques dans le conflit syrien. Nous devons également étendre ce soutien au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous devons envoyer un message clair et sans équivoque, à savoir que l'emploi d'armes chimiques ne peut rester impuni.

La mise au point et la prolifération des armes biologiques de destruction massive constituent l'une des principales menaces pour la sécurité de la communauté internationale. C'est une véritable menace que nous avons vu émerger dans les différentes attaques menées avec des armes biologiques toxiques. Les principaux piliers de l'architecture juridique internationale pour lutter contre cette menace restent la Convention sur les armes biologiques et ses conférences d'examen, ainsi que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Convaincue de l'importance, pour nous tous, d'adopter les instruments dont nous disposons, l'Espagne a adopté, par l'intermédiaire de son conseil national de sécurité, un plan national de bio-responsabilité qui donne une structure et une organisation à toutes ses institutions nationales chargées de la sécurité biologique.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue à mettre en danger la sécurité internationale. Le risque d'acquisition de telles armes par des acteurs non étatiques est très préoccupant. La Turquie attache une grande importance aux efforts collectifs visant à inverser cette tendance alarmante. Nous appuyons pleinement les traités de maîtrise des

armements et de non-prolifération, ainsi que les régimes de contrôle des exportations, comme moyen de prévenir cette prolifération.

Nous réaffirmons notre ferme conviction que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, constitue un crime contre l'humanité, une violation du Protocole de Genève de 1925, de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Turquie condamne fermement l'emploi d'armes chimiques, qui a refait surface des décennies après l'entrée en vigueur de ces importants documents internationaux, sans qu'aucune responsabilité ne soit engagée. Le cas de la Syrie est particulièrement préoccupant à cet égard. Suite au non-renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, la décision prise lors de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la CIAC de mettre en place des dispositions pour identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie a été une étape essentielle pour combler une lacune. La mise en œuvre de cette décision reste une priorité urgente. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création cette année de l'Équipe d'enquête et d'identification et nous appuyons ses efforts pour identifier les auteurs d'attaques à l'arme chimique en Syrie.

La coopération entre le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables est également importante pour les efforts de lutte contre l'impunité pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous saluons les travaux en cours de la Commission internationale indépendante chargée de l'enquête, qui a continué à apporter une contribution substantielle aux enquêtes sur l'emploi des armes chimiques dans ce pays. Nous réitérons notre ferme appui aux travaux importants de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous tenons à réitérer notre pleine confiance dans le professionnalisme, l'impartialité et l'objectivité des conclusions des rapports de la mission d'établissement des faits, notamment en ce qui concerne l'incident impliquant l'utilisation d'un produit chimique toxique comme arme à Douma l'année dernière. D'autre part,

nous sommes également préoccupés par les lacunes, les incohérences et les divergences qui subsistent dans la déclaration du régime syrien concernant son programme et ses stocks d'armes chimiques, et nous exhortons ce régime à coopérer pleinement avec l'OIAC conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la CIAC. Aujourd'hui, nous voudrions réaffirmer notre ferme appui à la CIAC en tant que pilier essentiel de l'architecture internationale de désarmement et de lutte contre la prolifération. Nous nous associons aux autres orateurs pour appeler à l'universalisation de la Convention et inviter les quatre États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

La Turquie réitère son appui à la Convention sur les armes biologiques en tant que principal cadre pour l'utilisation de ces substances et aux efforts déployés en vue de son universalisation.

M. Thein (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République démocratique populaire lao et de l'Indonésie, respectivement au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.13).

L'existence et la prolifération des armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques et de leurs vecteurs constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et sans aucun doute, pour l'avenir de l'humanité. Le nombre de conflits armés a augmenté, tandis que les tensions s'aggravent entre les États. Le Myanmar est profondément préoccupé par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et leurs implications pour la survie de l'humanité. Les accidents liés aux armes nucléaires et la possibilité que des terroristes utilisent des armes nucléaires suscitent également des préoccupations croissantes dans le monde d'aujourd'hui. Il faut impérativement redoubler d'efforts pour réaliser des progrès tangibles dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Nous pensons qu'il est possible de remédier à ces tensions et dangers qui se sont exacerbés par le dialogue politique, des négociations et la coopération, dans un esprit constructif.

Les armes chimiques ne devraient plus exister dans le monde d'aujourd'hui, car elles ont un impact aveugle sur les êtres humains et le milieu naturel. Nous avons été témoins des progrès importants réalisés en ce qui concerne l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la destruction des armes chimiques déclarées sous la direction compétente

de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Selon les estimations, environ 97 % de toutes les armes chimiques déclarées ont été détruites, et cela a été vérifié par l'OIAC. Nous espérons que les progrès se poursuivront en ce qui concerne la destruction des stocks restants. Le Myanmar encourage les États à respecter les dispositions de la CIAC et à mettre en place des mesures nationales conformes à la Convention. Cela pourrait également empêcher que des produits chimiques létaux ne tombent entre les mains de terroristes, qui pourraient s'en servir pour fabriquer des armes chimiques destinées à être utilisées contre des civils.

Le Myanmar est convaincu du rôle important de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, de ses réunions d'experts et de ses réunions des États parties, ainsi que de leurs efforts pour encourager tous les États à appliquer effectivement les dispositions de la Convention et à renforcer les mesures de prévention pertinentes, notamment l'échange d'informations et la coopération en matière d'interventions et de préparation. Nous nous félicitons de ce que lors de la réunion de 2018 des États parties à la Convention sur les armes biologiques, les délégations soient parvenues à un accord sur les mesures à prendre pour résoudre les problèmes structurels et financiers de la Convention. La seule façon de permettre à l'humanité de vivre dans un monde plus sûr et exempt du danger des armes de destruction massive est d'appliquer pleinement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

En conclusion, nous appelons tous les États à adhérer aux traités de désarmement pertinents et à continuer d'œuvrer à la réalisation du programme de désarmement mondial dans le cadre du multilatéralisme, avec efficacité et en toute bonne foi.

M^{me} Kamal (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait une fois de plus vous exprimer ses remerciements pour vos efforts, Monsieur le Président, et ceux des délégations qui participent à ces travaux. Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.13).

La prolifération et l'emploi d'armes de destruction massive, ainsi que leurs terribles conséquences pour l'humanité exigent que les membres de la communauté internationale œuvrent de concert pour en interdire la possession et l'utilisation sous quelque prétexte que ce soit, et qu'ils respectent strictement les engagements

juridiques qu'ils ont pris au titre des conventions internationales pertinentes. L'État du Qatar est convaincu que le règlement pacifique des conflits armés est le meilleur et le seul moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales et de sauver le monde des conflits, qui sont exploités par les groupes terroristes pour essayer d'acquérir des armes de destruction massive. Pour empêcher ces groupes d'atteindre leurs objectifs, nous devons intensifier les efforts au niveau international, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui souligne que les armes nucléaires, chimiques et biologiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'emploi d'armes chimiques constitue une menace pour le régime de non-prolifération, car il expose des millions de personnes à la mort et à des souffrances et compromet la paix et la sécurité internationales. C'est pour cette raison que la communauté internationale a rejeté et condamné l'emploi d'armes chimiques. La Convention sur les armes chimiques interdit leur utilisation et leur possession car il s'agit d'une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire. Par conséquent, cet instrument international contraignant constitue la base juridique pour condamner et dénoncer l'emploi d'armes chimiques par toute partie, demander des comptes à ce qui utilisent ces armes et veiller à ce que tels actes ne restent pas impunis. La communauté internationale a condamné ces crimes odieux, comme l'illustre la création par l'Assemblée générale du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Dans ce contexte, la communauté internationale a rejeté et condamné l'emploi d'armes chimiques en Syrie dans divers rapports des Nations Unies. L'application du principe de responsabilité aux auteurs de ces atrocités contribuera à empêcher que de tels crimes ne se reproduisent, à rendre justice aux victimes et à envoyer un message fort aux auteurs de ces crimes, à savoir qu'il n'y aura pas d'impunité pour leurs actes.

Le Qatar continue à mettre à jour sa législation nationale relative aux armes de destruction massive, conformément aux engagements que nous avons pris au titre des conventions auxquelles nous sommes parties. Nous appuyons également tous les efforts visant à renforcer la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes. Le 16 octobre, en coopération avec l'Organisation pour l'interdiction

des armes chimiques, le Qatar a accueilli la sixième réunion annuelle des représentants de l'industrie chimique et des autorités nationales des États parties à la Convention sur les armes chimiques, à laquelle ont participé 25 États parties à la Convention, ainsi que des experts internationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales.

En conclusion, face à la grave menace que représentent les armes de destruction massive et leur utilisation, nous devons tous intensifier nos efforts pour éliminer ces armes, mettre un terme à leur mise au point et éliminer la menace de leur emploi, pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la République démocratique populaire lao, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/74/PV.13).

L'existence d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, continue de faire peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales. Depuis sa création il y a près de 75 ans, l'ONU n'a cessé de déployer des efforts en vue de l'élimination de toutes les catégories d'armes de destruction massive. La Convention sur les armes chimiques (CIAC), adoptée il y a 27 ans, a constitué une avancée majeure, car elle a été le premier traité multilatéral global à interdire toute une catégorie d'armes de destruction massive. La Malaisie salue les efforts inlassables déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour concrétiser les objectifs et la finalité de la CIAC. Nous constatons avec satisfaction que 97 % des stocks d'armes chimiques dans le monde ont été éliminés.

Malgré ces progrès remarquables, nous déplorons et condamnons la récente réapparition de nouveaux cas d'emploi d'armes chimiques, qui est moralement inacceptable et constitue une violation flagrante du droit international, en particulier de la CIAC. Il est impératif d'amener les responsables de ces actes odieux à rendre des comptes. Nous appelons également les pays développés à promouvoir la coopération internationale par le transfert de technologies, de matériel et d'équipement dans ce domaine à des fins pacifiques et à lever toute restriction discriminatoire contraire à l'esprit de la CIAC.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes biologiques (CIAB), la Malaisie reste engagée en faveur du plein respect de la Convention. Nous appuyons pleinement les efforts visant à renforcer davantage la CIAB et à promouvoir son universalisation, ainsi que la ferme détermination de la communauté internationale à se conformer à ses dispositions. La Malaisie se tient prête à faciliter l'échange de matériel, de matières et d'informations scientifiques et technologiques liés à l'utilisation d'agents biologiques et de toxines à des fins pacifiques, comme le prévoit l'article X de la Convention, et elle y participera. Conformément à l'article IV de la Convention, nous continuerons à travailler sur les processus nationaux requis en vue d'adopter un projet de loi national sur les armes biologiques, qui renforcerait et garantirait la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes biologiques en Malaisie.

En respectant la charte de l'ASEAN et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, la Malaisie réitère son engagement ferme à ce que l'Asie du Sud-Est reste une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. La Malaisie fera tout son possible pour continuer à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, conformément au droit international et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à exercer la souveraineté de la région pour assurer notre avenir dans un monde exempt d'armes de destruction massive.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : Aucune circonstance ne peut justifier l'emploi d'armes chimiques ou biologiques, et la communauté internationale doit rester intransigeante sur ce point. Maintenir cette interdiction et prévenir la réapparition et la prolifération des armes chimiques exigent la détermination de tous les États qui sont parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Cette détermination a été mise à l'épreuve par l'emploi d'armes chimiques en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni par des acteurs étatiques et non étatiques. Toutefois, les États parties ont montré qu'ils peuvent et vont réagir promptement et efficacement face à ceux qui défient la CIAC et sa mise en œuvre.

Nous avons montré notre détermination collective à demander des comptes aux personnes qui utilisent des armes chimiques. Nous avons fait en sorte que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) puisse assumer une capacité d'établissement des responsabilités, ayant notamment une portée mondiale.

Il est tout à fait approprié que l'OIAC mène des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales afin que les contrevenants à cette interdiction soient identifiés et amenés à répondre de leurs actes. Il est crucial d'en identifier les auteurs si nous voulons dissuader les autres personnes qui pensent pouvoir utiliser ces armes en toute impunité. L'Australie se réjouit du fait que l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC soit désormais opérationnelle et elle salue le travail approfondi, impartial et indépendant de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC sur la Syrie. Nous accueillons avec satisfaction les travaux du Secrétariat technique de l'OIAC qui contribuent à développer et à renforcer les capacités des États parties à remplir leurs obligations au titre de la CIAC.

Personne n'est à l'abri des vastes effets dévastateurs des armes chimiques, et un appui indéfectible aux normes contre leur utilisation sert tous nos intérêts de sécurité collective. L'Australie est attachée aux principes et aux objectifs du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, placé sous la conduite de la France, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration commune des États participants à la présente session de l'Assemblée générale. Nous travaillons également avec la Suisse et les États-Unis pour un accord sur le fait que l'utilisation en aérosol, par les forces de l'ordre, de produits chimiques agissant sur le système nerveux central est contraire à la CIAC. Nous encourageons vivement la participation à la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques de novembre, qui sera pour nous l'occasion d'examiner à nouveau les questions importantes, ce qui renforcera l'efficacité de la CIAC dans l'intérêt de chacun.

Nous devons continuer à collaborer afin d'aménager les politiques et les réglementations pour qu'elles tiennent compte des menaces et des technologies nouvelles et en constante évolution dans le domaine des armes de destruction massive, notamment par des contrôles stricts des exportations. Sur le plan international, notre rôle de Président permanent du régime de contrôle des exportations du Groupe de l'Australie et notre participation active à l'Initiative de sécurité contre la prolifération renforcent concrètement la coopération internationale, notamment la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

L'Australie est également attachée à la Convention sur les armes biologiques (CIAB), qui sous-tend les

normes internationales contre les armes biologiques. Nous invitons tous les États parties à participer, dans un esprit constructif et pragmatique, à la réunion des États parties à la CIAB en décembre et à chercher des moyens pratiques de renforcer cette convention dans la perspective de la Conférence d'examen de 2020 et au-delà.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, m'associer à la déclaration faite par l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.13). Je vais ajouter quelques observations à titre national.

La multiplication des cas d'emploi d'armes chimiques ces dernières années est un sujet de préoccupation majeure pour la Slovénie. C'est pourquoi nous avons adhéré au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et nous saluons le travail professionnel, indépendant et impartial mené par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et par la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC. La Slovénie appuie fermement la mise en œuvre de la décision prise lors de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) en juin de l'année dernière, qui a conduit à la création de l'Équipe d'enquête et d'identification, à laquelle la Slovénie a apporté une contribution volontaire. Nous estimons que les travaux professionnels et impartiaux de l'Équipe seront d'une grande aide pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Pour que l'OIAC puisse à l'avenir s'acquitter pleinement des tâches liées à son mandat, la Slovénie a également versé une contribution volontaire au centre de l'OIAC pour la chimie et la technologie.

Enfin, je voudrais une fois de plus appeler tous les États qui ne sont pas encore parties à la CIAC à y adhérer et à contribuer à l'objectif d'un monde exempt d'armes chimiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.44.

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.13).

J'ai demandé à prendre la parole uniquement pour présenter brièvement le projet de

résolution A/C.1/74/L.44, relatif à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB), pilier essentiel des efforts que déploie la communauté internationale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Conformément à la pratique des années précédentes, après de larges consultations ouvertes à tous, la Hongrie a présenté ce projet de résolution sur la CIAB. En plus des mises à jour techniques, le projet de résolution de cette année contient dans son préambule un nouvel alinéa sur la participation équitable des femmes et des hommes dans le cadre de la Convention. Les modifications apportées au dispositif du projet de résolution reflètent les décisions prises lors de la dernière réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, concernant les questions financières et la nécessité de continuer à réfléchir aux moyens de traiter d'urgence ces problèmes graves. Compte tenu des importants travaux de rénovation en cours au Palais des Nations à Genève, une autre modification du texte demande instamment à ce que la prochaine réunion des États parties, qui se tiendra en décembre, convienne d'un accord sur les modalités pratiques de la neuvième Conférence d'examen.

La Hongrie souhaite rester le seul auteur du projet de résolution sur la Convention sur les armes biologiques. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les États Membres pour l'esprit de souplesse dont ils ont fait preuve au cours des trois séries de consultations, ici à New York, et pour former le vœu que ce projet de résolution sera à nouveau adopté par consensus, comme cela a été le cas chaque année jusqu'à présent. Cela étant, je voudrais souligner qu'en adoptant ce projet de résolution par consensus, la communauté internationale exprime sa ferme conviction que cette convention est essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales et elle réitère son soutien sans équivoque à l'interdiction des armes biologiques.

M. Chen Wei (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine soutient fermement les buts et objectifs de la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), ainsi que la poursuite du renforcement de leur universalité, de leur efficacité et de leur autorité. Nous engageons instamment tous les États à se conformer strictement aux dispositions de la CIAC afin de rechercher des solutions consensuelles aux grands problèmes d'une manière objective, impartiale et professionnelle, au lieu

de s'en remettre délibérément aux votes ou aux ciblages de certains pays à des fins politiques.

Toute initiative visant à résoudre la question des armes chimiques en Syrie doit favoriser la promotion du processus de règlement politique syrien et le maintien de la paix et de la stabilité en Syrie et au Moyen-Orient. La Chine est opposée à la décision prise l'année dernière concernant l'attribution des responsabilités pour les cas d'emploi d'armes chimiques et elle estime que la priorité devrait maintenant être de réglementer les travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification et de veiller à ce que la décision soit mise en œuvre dans le cadre de la CIAC. Il est essentiel d'adopter une stratégie sérieuse pour assurer l'équilibre global et la mise en œuvre efficace de la CIAC. Une attention particulière devrait être portée à l'accélération du processus de destruction des stocks d'armes chimiques et des armes chimiques abandonnées. En septembre, la Chine et le Japon ont invité conjointement une délégation du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à une visite qui s'est avérée concluante de l'usine d'armes chimiques abandonnée que le Japon avait construite à Harbaling, et qui sert désormais à la destruction de ces armes. La Chine demande au Japon de poursuivre ses efforts concrets pour s'acquitter de ses obligations, intensifier son action en vue de détruire complètement ses armes chimiques abandonnées selon le calendrier prévu, et s'attaquer comme il convient aux problèmes tels que la contamination des sols.

L'objectif et la finalité essentiels de la Convention sur les armes chimiques sont de concrétiser le désarmement en matière d'armes chimiques. La Chine se félicite que la République arabe syrienne, la Fédération de Russie, la Libye et l'Iraq aient successivement procédé à la destruction de leurs armes chimiques. Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'un certain État partie possédant des armes chimiques n'ait pas respecté le délai fixé après prorogation pour la destruction de ses armes chimiques. La Chine exhorte les États-Unis, seul État partie qui possède encore des armes chimiques, à faire des efforts concrets pour honorer ses obligations et achever la destruction de ses armes chimiques dans les délais impartis.

La Chine a toujours strictement respecté la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes favorables à la négociation d'un protocole juridiquement contraignant qui comporte un mécanisme de vérification. La Chine a activement défendu l'élaboration d'un modèle de code de conduite volontaire

pour les biologistes et elle a également proposé de créer un régime pour le contrôle des exportations aux fins de la non-prolifération biologique et pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques. La Chine améliore régulièrement ses procédures législatives en matière de biosécurité. Lundi, nous avons présenté au comité permanent de l'Assemblée nationale populaire notre projet de loi sur la biosécurité pour délibération.

Il y a quelques jours seulement, la Chine et l'ONU ont organisé conjointement un troisième cours de formation destinés aux points de contact dans la région Asie-Pacifique du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Parmi les participants figuraient des représentants nationaux de la région Asie-Pacifique, des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'OIAC, du Groupe des fournisseurs nucléaires, du Régime de contrôle de la technologie des missiles et d'autres organisations et régimes internationaux. La Chine y a réaffirmé solennellement que le régime international de non-prolifération devait être amélioré, notamment par la création d'un mécanisme mondial de contrôle des exportations ouvert et inclusif, afin que chaque pays puisse bénéficier des avantages de l'utilisation pacifique de la science et de la technologie tout en défendant l'objectif de la non-prolifération. La version complète de ma déclaration sera mise en ligne sur le portail PaperSmart.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à rappeler l'attachement de mon pays à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes partie prenante à ces deux conventions et nous appuyons leur application et leur universalisation. L'Équateur condamne l'utilisation de ces armes par tout acteur, étatique ou non étatique, car elle est contraire au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Nous réaffirmons qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes ainsi commis, où que ce soit dans le monde.

L'article 15 de la Constitution de mon pays interdit la mise au point, la production, la possession, la commercialisation, l'importation, le transport, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ainsi que de polluants organiques persistants hautement toxiques, de produits agrochimiques interdits sur le plan international, de technologies et agents biologiques expérimentaux

nocifs et d'organismes génétiquement modifiés qui nuisent à la santé humaine ou qui portent atteinte à la souveraineté alimentaire ou aux écosystèmes, et nous interdisons l'entrée de déchets nucléaires et toxiques sur notre territoire national. Dans cette optique, l'existence même des armes chimiques et biologiques est donc tout aussi immorale que celle des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Nous appelons donc à l'élimination des armes chimiques et biologiques sans plus tarder, et nous demandons également aux États dotés d'armes nucléaires de mettre un terme à leur production et à leur possession d'armes nucléaires et de les éliminer.

Je voudrais profiter de ce débat pour réitérer le soutien total de l'Équateur aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). D'ailleurs, un exercice régional d'intervention en cas d'alerte chimique devait se tenir du 14 au 18 octobre à Quito, mais malheureusement, face au cas de force majeure que l'on sait, il a dû être reporté à une date qui reste à déterminer. Mon pays, l'Équateur, est honoré de poursuivre sa coopération avec l'OIAC, les États de la région et le monde entier. La version complète de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Étant donné que le Gouvernement de la République arabe syrienne est convaincu que l'emploi d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques, est immoral et doit être rejeté et condamné, et qu'il est important d'instaurer un Moyen-Orient exempt de toutes armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, et de prouver au monde qu'il s'oppose à toute utilisation d'armes chimiques, mon pays a adhéré à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et a mis en œuvre tous les engagements qu'il a contractés à ce titre. Nous avons mis fin à notre programme d'armes chimiques et avons veillé à détruire toutes nos installations de production et tous nos stocks de produits chimiques, ce qui a été fait en dehors du territoire syrien sur des navires occidentaux, au premier rang desquels le navire américain *MV Cape Ray*. La Syrie ne possède donc plus aucune des armes chimiques ou des substances chimiques interdites par la Convention. Mon pays a coopéré à tous égards avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et son directeur général, et nous sommes tout à fait disposés à poursuivre nos discussions sur toutes les questions en suspens et à examiner tous les sujets d'intérêt commun. Ce choix appartient maintenant à l'OIAC, mais le Directeur général a suspendu ces pourparlers.

Nous soulignons ici que, depuis notre adhésion à la Convention en 2013, la coopération de la Syrie avec l'OIAC est allée plus loin que ce que la Convention exige. Nous attendons toujours que les équipes de la mission d'établissement des faits de l'OIAC arrivent en Syrie pour poursuivre leur enquête sur les incidents que nous avons signalés, notamment ceux de Khirbet Masasné, Kleib Al-Thor, de Yarmouk et d'Alep. Certains États occidentaux – États-Unis, Grande-Bretagne, France et Allemagne en tête – continuent à tromper la communauté internationale avec des mensonges et des affabulations qui sont moralement et d'un point de vue pratique inacceptables. À cet égard, nous rejetons les déclarations récentes du Secrétaire d'État américain, qui ne sont rien d'autre qu'un tissu de mensonges honteux qui bafouent l'autorité de l'OIAC, dans lesquelles il a accusé l'armée syrienne d'avoir utilisé du gaz chloré dans la campagne de Lattaquié. Il aurait été préférable que le Gouvernement des États-Unis fasse part de sa réelle volonté de détruire son propre stock d'armes chimiques. Nous sommes tous ici convaincus que les États-Unis n'élimineront aucune de leurs propres armes de destruction massive. C'est pour cela qu'ils œuvrent à la mise au point de nouvelles armes biologiques sur les territoires d'autres États.

Ce sont les organisations terroristes qui sont soutenues et entraînées à l'utilisation d'armes chimiques par la Turquie, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et Israël, ainsi que par divers autres États, qui constituent la véritable menace à laquelle tous les pays du monde sont confrontés. La version complète de notre déclaration sera mise en ligne sur PaperSmart.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions « Autres armes de destruction massive ». Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que la première intervention au titre du droit de réponse est limitée à cinq minutes et la seconde intervention à trois minutes.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous tous qui sommes réunis dans cette salle, nous savons comment le Gouvernement des États-Unis manie le mensonge et la tromperie pour fabriquer de toutes pièces les accusations sur lesquelles il base ses politiques. Nous nous souvenons tous du mensonge sur les armes de destruction massive en Iraq qui a conduit à la ruine de ce pays et à la présence d'organisations terroristes dans notre région. C'est pourquoi nous

devons une fois de plus rappeler à toutes les personnes ici présentes que les États-Unis ne sont absolument pas en position, ni d'un point de vue politique ni d'un point de vue moral, de porter des accusations contre d'autres pays.

Pour la Grande-Bretagne, la création de l'organisation terroriste connue sous le nom de Casques blancs par l'agent de renseignement britannique James Le Mesurier est une source de fierté. Comme nous le savons tous, les Casques blancs sont un outil de propagande du Front el-Nosra, une organisation terroriste affiliée à Al-Qaida en Syrie. Le véritable fondateur de l'organisation terroriste des Casques blancs est le régime britannique, qui a fabriqué de toutes pièces des incidents d'attaques à l'arme chimique dans le but de monter l'opinion publique contre mon pays. Comme nous l'avons déjà déclaré, cette politique britannique est un poison sans antidote.

Quant à ce que le représentant du régime français a dit dans sa déclaration sur la prévention de l'impunité, la véritable question est de savoir si le régime français poursuivra en justice l'un de ses anciens Ministres des affaires étrangères, Laurent Fabius, impliqué dans l'attaque à l'arme chimique commise en 2013 dans la Ghouta orientale, à Damas. Le régime français doit cesser d'envoyer des experts chimiques français et des substances chimiques toxiques à des groupes terroristes présents dans mon pays.

Le représentant de l'Allemagne pourra peut-être indiquer à la Commission que son pays a violé, il y a neuf ans, ses engagements au titre de la Convention sur les armes chimiques, et comment ce dossier a été clos très rapidement. Certains régimes d'Europe du Nord au nom desquels le représentant norvégien s'est exprimé envoient dans mon pays, la Syrie, des terroristes, dont certains possèdent une grande expérience dans la fabrication de produits chimiques toxiques. Depuis cette tribune, je leur demande de cesser d'envoyer des groupes terroristes dans mon pays.

Mon pays s'est engagé à respecter toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et s'est acquitté de toutes ses obligations. Nous rejetons les observations inacceptables et inutiles faites par la représentante de l'Union européenne dans sa déclaration. L'Union européenne sait que notre stock de produits chimiques a été détruit en dehors du territoire syrien, sur des navires norvégiens et danois venus d'Europe. Nous savons tous que les représentants de l'Union européenne sont passés maîtres dans l'art des

déclarations mensongères et hypocrites. Ils ont l'habitude de faire des affirmations sans fondement concernant les pays qui refusent de se plier à leurs instructions et à leurs politiques, et qui ne sont pas affiliés avec eux. Un certain nombre de pays membres de l'Union européenne ont fourni à des groupes terroristes armés, en particulier Daech et le Front el-Nosra, des produits chimiques toxiques destinés à être utilisés dans mon pays. En outre, ils ont envoyé des experts européens en produits chimiques toxiques pour former les groupes terroristes au mélange et à l'utilisation de ces produits. Si les représentants de l'Union européenne étaient sincères, ils auraient mené une enquête pour établir la vérité et la révéler au monde entier au lieu de mentir. Ils devraient révéler le nom des États qui ont participé à la livraison de produits chimiques toxiques aux groupes terroristes armés de mon pays, ou encore le nom des États qui ont organisé le transfert de terroristes, d'armes, de matériel et de munitions aux organisations terroristes figurant sur les listes du Conseil de sécurité.

Le régime turc est le principal responsable de toutes les attaques à l'arme chimique commises dans mon pays. Il a permis que son territoire soit utilisé pour former des terroristes à l'utilisation d'armes chimiques toxiques. Il a également autorisé le transfert de produits chimiques toxiques et de missiles équipés de têtes à charge chimique à des terroristes en Syrie par la frontière turco-syrienne et a supervisé la distribution de ces missiles au sein des groupes terroristes armés.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais faire des observations sur un certain nombre de déclarations qui ont accusé la Russie d'avoir violé la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et attirer l'attention des pays qui font ces accusations sur les faits suivants.

Les États-Unis restent aujourd'hui le seul État partie à la CIAC qui possède encore un arsenal militaire d'environ 2 000 tonnes d'armes chimiques composées de gaz moutarde, de VX, de sarin et d'autres substances. Les États-Unis détruisent leurs armes chimiques à un rythme très lent, ce qui fait douter de leur engagement à respecter leurs principales obligations au titre du paragraphe 2 de l'article I de la CIAC. En réalité, Washington a continué de mettre au point et d'améliorer ses armes chimiques, en violation du paragraphe 1 a) de l'article I. Chacun sait que les États-Unis ont délivré quelque 500 brevets pour des applications militaires concernant la production, les vecteurs et l'emploi d'armes chimiques, y compris des contenus binaires.

Les États-Unis ne respectent pas leurs obligations découlant de leurs déclarations à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) concernant la fabrication d'armes chimiques sur le territoire d'autres pays, conformément à l'article III de la CIAC. Washington n'a pas reconnu que les munitions contenant du phosphore laissées au Panama étaient d'origine américaine, alors que cela a été confirmé par des experts du Secrétariat technique de l'OIAC dès 2002. En 2012, au Cambodge, de grandes quantités de munitions chimiques enfouies appartenant aux États-Unis ont été découvertes, et une commission spéciale de l'OIAC a confirmé leur origine. Les États-Unis n'ont pas voulu intervenir pour résoudre ce problème. Nous savons de source sûre que les États-Unis ont été impliqués dans la livraison en Iraq d'armes chimiques et de technologies utiles à leur production pendant le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Afin de dissimuler leur participation au renforcement des capacités militaires techniques de l'Iraq sous le régime de Saddam Hussein, les États-Unis ont secrètement, et sans associer l'OIAC à ces opérations, détruit environ 4 500 munitions armées de produits chimiques, violant ainsi l'article III de la CIAC.

En 2003 et 2015, en violation du paragraphe 5 de l'article I, les États-Unis ont adopté un certain nombre de documents autorisant l'emploi de substances chimiques pour faire face à une série d'incidents, dans le but de résoudre des problèmes d'ordre militaire. Pour ce qui est des dispositions de la CIAC que les États-Unis ne violent pas ouvertement, Washington a adopté une approche sélective en maintenant 28 réserves à leur sujet. Ainsi, les autorités américaines peuvent refuser de se soumettre à des inspections internationales, interdire le transfert hors du pays d'essais chimiques effectués sur le territoire américain ou imposer des restrictions sur la conduite de ces inspections. Les Américains maintiennent également des réserves vis-à-vis du Protocole de Genève de 1925, concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Ces réserves prévoient, entre autres choses, la possibilité d'utiliser des armes chimiques à titre de représailles à des fins de neutralisation temporaire.

Nous exhortons les pays européens à porter leur attention sur les violations incontestables de la CIAC par les États-Unis, qui sont un allié stratégique de la majorité de ces pays, plutôt que de proférer des accusations à notre encontre et à l'encontre d'autres États.

M^{me} Sehayek-Soroka (Israël) (*parle en anglais*) : Pour répondre aux quelques délégations qui ont mentionné Israël dans leurs déclarations, notamment certaines délégations du Moyen-Orient, je tiens à apporter des précisions : Israël est signataire de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) depuis 1993, et du Protocole de Genève de 1925, qui fixe la norme en la matière. Être partie ou signataire de traités relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement tels que la CIAC et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sans toutefois les appliquer ou les respecter, comme c'est le cas de l'Iran en Syrie, ne veut rien dire.

Israël dispose d'un solide mécanisme national de contrôle des exportations qui est conforme aux normes, objectifs et obligations de la Convention sur les armes chimiques. Israël respecte l'esprit de la Convention et partage l'ensemble des valeurs qu'elle véhicule, contrairement à d'autres pays de la région qui sont parties à la Convention mais la violent, ou à d'autres qui ne l'ont tout simplement pas signée. Pour répondre à la déclaration du représentant du régime iranien, il est très clair que jusqu'à présent, l'Iran n'honore pas bon nombre des obligations qu'il a contractées.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation suite à la déclaration du représentant de la France sur le programme de missiles balistiques iraniens et la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Les missiles balistiques de l'Iran sont conçus à des fins purement défensives et sont dotés de capacités conventionnelles. Par conséquent, la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ne s'applique pas à ces missiles. Les allégations et les affirmations de la délégation française sont donc infondées et inacceptables. Les capacités défensives de l'Iran sont un outil efficace pour promouvoir et maintenir la stabilité dans la région, et décourager les agressions contre la nation iranienne. La France doit comprendre que le transfert et l'exportation irresponsables d'armes pour un montant total de plusieurs milliards d'euros au profit des pays du Moyen-Orient impliqués dans des conflits et des agressions militaires contre d'autres pays de la région est la mesure la plus déstabilisatrice que ce pays pourrait prendre. Ces transferts et exportations vont à l'encontre des engagements pris par la France au titre du Traité sur le commerce des armes et du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements. Nous demandons à la France de respecter ses obligations internationales et de ne plus exporter

d'armes vers des pays impliqués dans des conflits, l'occupation de territoires et des actes d'agression au Moyen-Orient.

Je ne m'abaisserai pas à répondre à la représentante du régime criminel israélien, si ce n'est pour rejeter ses affirmations.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse concernant un certain nombre de déclarations faites aujourd'hui. En ce qui concerne les observations de mon collègue russe et les remarques similaires formulées par d'autres collègues, je me contenterai de répéter ce que j'ai dit ces deux dernières années. Les États-Unis sont en bonne voie d'achever la destruction de leur stock d'armes chimiques d'ici à 2023. Nous avons été très clairs à ce sujet. Ce processus a été mené en toute transparence.

Après avoir écouté mon collègue russe attribuer certaines informations à des sources prétendument fiables, je voudrais simplement suggérer à la Commission de se montrer prudente quant aux informations provenant de sources fiables de la Russie, qui ne jouissent pas d'une grande crédibilité, pour le moins. Je tiens à ajouter que les États-Unis sont heureux que la Russie ait achevé la destruction de son stock d'armes chimiques en 2017. Malheureusement, notre collègue russe a oublié de mentionner – et c'est un point important pour ceux qui sont nouveaux ici et qui n'en ont peut-être pas entendu parler – que les États-Unis ont fourni une aide financière d'environ 1 milliard de dollars en contributions en nature pour la destruction du stock d'armes chimiques de la Russie. Inutile pour la Russie de nous remercier pour cela.

Pour répondre au représentant du régime syrien, je voudrais simplement faire remarquer son net penchant pour la prévarication. Nous savons tous que la Syrie a fourni une déclaration incomplète à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en ce qui concerne son stock d'armes chimiques. Soyons clairs : il n'y a plus de débat sur l'emploi, à maintes reprises, d'armes chimiques par le régime d-Assad contre son propre peuple. Ce débat est clos et doit cesser, malgré les tentatives du régime et de ses complices de réorienter le débat en affirmant que le régime n'a pas utilisé d'armes chimiques. Ce débat ne peut pas continuer, et nous tous, dans cette salle, devons ignorer ceux qui prétendent que la Syrie n'a pas utilisé d'armes chimiques. En outre, le fait que le représentant de ce régime qualifie les Casques blancs d'organisation terroriste défie toute logique.

L'heure est grave. Je voudrais simplement demander aux États Membres et aux observateurs de ne pas écouter le représentant du régime lorsqu'il nie ouvertement que le régime a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Nous ne devrions plus avoir à écouter de telles déclarations dans cette enceinte.

M. Hwang (France) : Je voudrais d'abord répondre au représentant de l'Iran sur la question du programme de missiles balistiques iranien. Les missiles iraniens peuvent être employés de manière offensive. Ce ne sont pas techniquement des systèmes défensifs. L'affirmation selon laquelle le programme de missiles iranien serait par nature défensif ne correspond pas aux faits. Les développements technologiques, notamment en matière de précision, montrent que ces missiles sont conçus pour pouvoir être employés sur un théâtre d'opérations. Les systèmes développés par ce pays ne sont pas des systèmes de défense aérienne ou de défense antimissiles. Il s'agit d'un programme balistique sophistiqué et diversifié dont les applications militaires dépassent les simples missions de défense.

Les missiles iraniens sont aussi utilisés sur des théâtres d'opérations par des entités affiliées à l'Iran, d'une manière particulièrement déstabilisante, et la grande majorité des missiles balistiques iraniens sont à double usage, nucléaire et conventionnel. Les missiles iraniens très précis à charge conventionnelle sont une source de préoccupation en soi. C'est pourquoi ma délégation, pendant sa déclaration, a tenu à être très précis sur ce point et a attiré l'attention de la communauté internationale sur ce sujet.

En réponse au représentant de la Syrie, cette fois-ci sur la question des armes chimiques, j'ai eu plusieurs fois l'occasion, lors du débat général, de répondre aux propos tenus par le représentant de la Syrie. Je ne vais pas être très long. Je voudrais simplement souligner quelques points. J'ai bien écouté le débat qui a eu lieu aujourd'hui et hier (voir A/C.1/74/PV.13). Je comprends que personne dans cette salle ne nie que des armes chimiques ont été utilisées en Syrie. La question est bien de savoir si nous allons en rester là. La question est de savoir si nous allons laisser ces crimes impunis et si la communauté internationale est en mesure de se ressaisir pour prendre les mesures nécessaires pour identifier les responsables de ces attaques.

La deuxième question qui se pose, qui est la suivante, est de savoir si le régime des interdictions des armes chimiques, le régime de la Convention sur les armes chimiques, en sortira renforcé si nous

n'établissons pas les responsabilités de ces attaques en Syrie. C'est une question fondamentale. Qu'est-ce qui empêchera l'utilisation à l'avenir de ces armes si nous ne prenons pas les sanctions qui s'imposent? Quelle sera notre sécurité à tous – celle de la communauté internationale, pas seulement la sécurité au Levant mais celle de l'ensemble du monde - si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent et si nous clôturons ce dossier des attaques chimiques en Syrie? Je crois que c'est un défi historique et si nous ne relevons pas ce défi, je pense que nous prendrons le risque d'être sévèrement jugés – et nous le serons – d'abord par les victimes de ces attaques et leurs familles, mais tout simplement par la conscience mondiale, de façon générale, des générations futures.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse pour donner suite aux remarques faites par le représentant du régime syrien. Malheureusement, aujourd'hui, nous l'avons une fois de plus entendu répéter les mêmes allégations infondées et abuser ainsi du temps précieux de la Commission. Nous en connaissons très bien les raisons. L'objectif est d'inventer des histoires fabriquées de toutes pièces et de détourner l'attention des crimes odieux que le régime commet contre son propre peuple. Je rappelle une fois de plus que le régime syrien a perdu sa légitimité il y a bien longtemps et qu'il finira par devoir répondre de ses crimes. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de donner suite aux allégations infondées formulées par son représentant.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaiterais répondre aux remarques faites par mon collègue américain.

Je tiens tout d'abord à rappeler que la destruction de l'arsenal chimique russe s'est déroulée dans le strict respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques, dans la transparence et sous la surveillance de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). De plus, la destruction complète de l'arsenal russe a été certifiée par les experts de l'OIAC. Quant au milliard de dollars que les États-Unis ont fourni pour appuyer le processus de destruction de l'arsenal chimique russe, je tiens à rappeler à mes collègues américains qu'environ la moitié de cette somme, voire plus, a été dépensée par les États-Unis eux-mêmes pour des besoins administratifs, liés au protocole et autres, qui n'avaient absolument rien à voir avec la destruction des armes chimiques de la Russie. Le véritable montant de l'aide s'est donc élevé à

environ 500 millions de dollars. Au nom de la Fédération de Russie, je voudrais remercier les États-Unis pour cette aide.

Les États-Unis disposent d'une capacité de fabrication, technologique et économique bien plus importante que celle dont jouissait la Russie il y a 20 ans, et ils pourraient facilement dégager un montant bien inférieur à 500 millions de dollars pour détruire les 2 000 tonnes d'armes chimiques qui leur restent. Si nous prenons le budget global des États-Unis consacré à la défense, le montant nécessaire pour éliminer l'arsenal chimique américain existant ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan. Je pense que les États-Unis seraient tout à fait en mesure de trouver cette goutte et de l'utiliser pour dissiper les inquiétudes de la communauté internationale, laquelle a exprimé ses préoccupations quant au fait qu'un des principaux États du monde, qui revendique un rôle de premier plan sur la scène internationale, conserve un énorme arsenal d'armes chimiques.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'entité israélienne a enfreint toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et a approvisionné Daech et le Front el-Nosra en matières chimiques toxiques, un fait dont nous avons informé les autorités compétentes. Elle a utilisé des armes chimiques et biologiques, ainsi que d'autres substances interdites, dans le cadre de ses actes d'agression contre les États arabes.

À chaque fois qu'il prend la parole, le représentant du régime turc tente désespérément de détourner l'attention sur le fait que son régime facilite l'acquisition de matières chimiques et même d'armes chimiques par des terroristes. Il s'efforce également d'éviter de reconnaître que son régime forme des terroristes à l'utilisation d'armes chimiques, mais nous savons tous que le régime turc est mêlé à toutes les attaques chimiques perpétrées par les terroristes qu'il soutient.

Quant aux propos du représentant du régime américain, il est notoire que les États-Unis ont utilisé des armes chimiques, biologiques et nucléaires dans un certain nombre d'États. Prenons le cas du Viet Nam, par exemple, qui a vu naître de nombreux bébés présentant des malformations à cause de l'exposition aux armes chimiques utilisées par les États-Unis. Il est logique que les représentants de l'Administration américaine défendent l'organisation terroriste des Casques blancs, dans la mesure où ils lui fournissent des ressources financières et des informations, et où, de concert avec

d'autres États, ils lui ont demandé de provoquer des incidents chimiques. Les déclarations des représentants américains manquent de crédibilité. Chacun sait qu'ils inventent des conspirations.

Nous demandons une fois de plus à la France de suspendre l'aide aux terroristes et le détachement d'experts dans mon pays pour soutenir les terroristes. La volonté des dirigeants français d'attiser les tensions dans les récents conflits mondiaux est incompréhensible.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au groupe de questions «Armes classiques». Nous avons une longue liste d'orateurs pour ce groupe de questions. J'appelle donc toutes les délégations à coopérer pleinement en respectant la limite de temps de parole impartie afin d'éviter à la Commission de prendre du retard.

M^{me} Austin (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La forte incidence de la délinquance violente est un des nombreux obstacles au développement durable dans la Communauté des Caraïbes. Elle nuit à la sécurité des citoyens, entrave le développement socioéconomique, mine la confiance dans l'édification de la nation et accroît la peur au sein de la population. Dans ce contexte, la CARICOM demeure convaincue de la nécessité de lutter contre les principaux moteurs de la criminalité dans la région, y compris la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Plus de 70 % des personnes qui meurent de mort violente dans les Caraïbes sont tuées par des armes à feu. Cette statistique est particulièrement alarmante si l'on considère que la région ne fabrique pas, n'exporte pas et ne réexporte pas d'armes légères et de petit calibre, pas plus que leurs munitions, et qu'elle n'en importe pas non plus à grande échelle. La région continue cependant de lutter contre les effets néfastes de la prolifération illicite de ces armes sur nos territoires, et nous sommes de plus en plus convaincus de la nécessité de prendre des mesures concrètes à tous les niveaux pour combattre ce fléau, que nous considérons comme un sérieux obstacle à nos efforts de développement. Notre situation est particulièrement difficile compte tenu de la porosité de nos frontières, des contraintes financières auxquelles nous sommes soumis et de nos capacités limitées.

La CARICOM demeure une fervente partisane du Traité sur le commerce des armes, conscients que nous sommes de la contribution importante qu'il apporte à

la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales et régionales. Le 24 décembre, le Traité sur le commerce des armes célébrera le cinquième anniversaire de son entrée en vigueur, avec un total de 104 États parties. Il contient des dispositions appropriées pour réglementer le commerce international des armes classiques et traite d'éléments critiques, y compris le détournement de telles armes vers les marchés illicites. La CARICOM estime que les objectifs visés par le Traité sur le commerce des armes devraient rester au premier plan de nos préoccupations jusqu'à ce qu'ils soient atteints, et nous exhortons les États Membres à renforcer leurs systèmes de contrôle nationaux et à adapter leur législation, leurs politiques et leurs procédures nationales afin de mieux respecter les obligations qui leur incombent en vertu du Traité. À cet égard, la CARICOM souligne la nécessité de prévoir une composante humanitaire solide dans les décisions relatives aux transferts d'armes. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qu'il a publié en 2018,

« Le nombre élevé d'armes et de munitions en circulation engendre l'insécurité, fait du tort aux civils, facilite les violations des droits de l'homme et entrave l'action humanitaire. »

L'universalisation du Traité sur le commerce des armes reste au centre des préoccupations de la CARICOM et nous demandons instamment aux États Membres qui n'ont pas encore ratifié le Traité de le faire de toute urgence. La CARICOM entend garantir son universalisation et félicite les États qui l'ont récemment ratifié, parmi lesquels figure un de ses États membres, le Suriname. La CARICOM est encouragée par les résultats de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue sous la présidence compétente de l'Ambassadeur de Lettonie, M. Janis Karklins, et nous attendons avec intérêt que les groupes de travail continuent de progresser sur la base du mandat qui leur a été confié à la Conférence. Nous exhortons à nouveau tous les États parties à agir de bonne foi afin de garantir l'application complète et effective du Traité.

M^{me} Bonkougou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.

La CARICOM renouvelle également son soutien aux principaux instruments qui traitent du commerce et du détournement d'armes légères et de petit calibre, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite

des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage de 2005 qui l'accompagne, ainsi que le Protocole relatif aux armes à feu de 2005, qui complète la Convention de 2003 contre la criminalité transnationale organisée et le Traité sur le commerce des armes de 2014. La CARICOM se félicite de la septième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui a offert l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en pratique des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), tenue en juin 2018. Ces résultats se sont traduits par des déclarations fortes sur de nombreuses questions, comme la prise en compte des questions de genre dans les politiques de transfert des armes légères et de petit calibre, ainsi que la destruction des armes légères et de petit calibre excédentaires, confisquées, saisies et collectées.

La CARICOM espère qu'à court terme, les États Membres feront preuve de la volonté politique nécessaire pour tenir des discussions sur les armes légères et de petit calibre qui soient pleinement pratiques et portent sur tous les aspects du commerce illicite de ces armes, y compris les munitions, car la grande majorité des décès et des blessures imputables à l'utilisation d'armes légères et de petit calibre surviennent lors de la perpétration de crimes.

La Présidente par intérim : J'invite l'oratrice à bien vouloir conclure sa déclaration.

M^{me} Austin (Guyana) (*parle en anglais*) : La CARICOM estime que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour promouvoir une vision commune de la façon dont les processus de désarmement, notamment ceux liés aux armes classiques, contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'objectif de développement durable n° 16 et ses cibles connexes.

En conclusion, la CARICOM réaffirme sa volonté de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des divers instruments internationaux régissant les armes classiques et tient à rappeler que le succès de ces instruments exige un engagement et une action au niveau mondial.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission au nom des pays nordiques – le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, la

Finlande. La version intégrale de cette déclaration a été téléchargée sur PaperSmart.

La promotion de l'égalité des sexes en tant que thème transversal dans l'ensemble du spectre du désarmement et de la maîtrise des armements est une priorité essentielle pour les pays nordiques. Les avantages d'une participation pleine et sur un pied d'égalité des femmes au désarmement et à la maîtrise des armements sont clairs. Ceux qui participent aux efforts de maîtrise des armements présents dans cette salle peuvent apporter leur contribution en plaidant en faveur d'un meilleur équilibre entre les sexes dans les diverses activités qui font l'objet de discussions à la Première Commission.

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a défini des normes largement respectées et observées, y compris par des États qui ne l'ont pas ratifiée. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est le traité multilatéral de désarmement le plus efficace dont nous disposons. Depuis son adoption à Oslo en 1997, 164 États parties ont adhéré à la Convention, près de 53 millions de mines stockées ont été détruites et de vastes étendues de terre ont été déminées et restituées aux communautés locales. Cependant, les normes internationales en vigueur sont menacées, et il nous appartient de les préserver. Nous assistons à de nouveaux cas d'utilisation généralisée de mines terrestres improvisées, dont beaucoup sont fabriquées et utilisées en tant qu'instruments de guerre et de terreur par des acteurs non étatiques. L'une des priorités de la présidence norvégienne cette année est la protection des communautés et des groupes touchés qui sont particulièrement vulnérables, notamment les déplacés et les réfugiés.

Les insuffisances en matière de réglementation des armes légères et de leurs munitions font partie des principaux facteurs de conflits violents. Le Programme de désarmement du Secrétaire général, que les pays nordiques appuient pleinement, souligne l'importance d'une approche globale pour traiter les questions relatives aux armes et aux munitions. Nous saluons la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, qui doit se réunir au début de 2020. Le Traité sur le commerce des armes reste une grande priorité pour les pays nordiques. Après cinq années d'existence, il a déjà fait ses preuves

en favorisant un commerce légal plus responsable et plus transparent et en améliorant les mesures visant à lutter contre la prolifération illégale d'armes et de munitions. La priorité donnée par la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes aux questions de genre, y compris la violence fondée sur le genre, ainsi que l'attention soutenue accordée aux risques de détournement, sont utiles et louables.

Nous demeurons fermement attachés à la Convention sur certaines armes classiques et à ses protocoles. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes s'est révélé être un cadre très utile pour des efforts internationaux sur cette question de maîtrise des armements aux multiples facettes et d'une grande complexité. Des progrès ont en effet été réalisés, notamment en ce qui concerne les principes directeurs, qui sont désormais au nombre de 11. Le strict respect du droit international, et en particulier du droit humanitaire international, est et doit demeurer la pierre angulaire de l'emploi de tout type d'arme. Les hautes parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques doivent saisir cette occasion pour examiner et mieux définir le cadre normatif et opérationnel applicable aux systèmes d'armes létaux autonomes. Ce travail doit se faire par l'intermédiaire du Groupe d'experts gouvernementaux à Genève, que nous considérons comme le cadre approprié pour traiter cette question.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur certaines armes classiques et d'autres conventions multilatérales importantes ne peuvent être appliqués efficacement en l'absence de ressources suffisantes. Nous appelons les États parties qui ne l'ont pas encore fait à payer intégralement et sans délai leurs contributions et leurs arriérés.

M. Laouani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, le Groupe des États arabes souhaite s'associer à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes accorde une grande attention à la lutte contre le trafic et le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre, notamment au vu des conséquences catastrophiques de leur prolifération sans précédent sur les plans humanitaire, économique et de la sécurité dans la région arabe. Certains gouvernements fournissent des armes à des terroristes et à des groupes armés illégaux dans le but de prolonger les conflits

et de poursuivre leurs propres objectifs politiques, en violation des principes les plus fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et de plusieurs résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la plus récente est la résolution 2370 (2017). Dans ce contexte, le Groupe des États arabes tient à souligner l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous plaidons en faveur de sa préservation en tant qu'instrument de consensus des Nations Unies dont le but principal est d'instaurer la confiance et de renforcer la coopération entre les pays du monde en vue de mettre fin au commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Toutefois, toutes les mesures prises à cet égard ne doivent pas aller à l'encontre du droit de légitime défense des États, tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies, ni du droit de fabriquer ou d'importer ces armes à cette fin.

Le Groupe des États arabes souligne l'importance de faire la distinction entre la lutte contre le commerce et le transfert illicites d'armes, qui est le principal objectif du Programme d'action, et l'imposition de restrictions politisées, discriminatoires ou monopolistiques au commerce légal des armes classiques entre gouvernements, sur la base de leur pouvoir discrétionnaire souverain et des menaces qui pèsent sur leur sécurité. Nous réaffirmons qu'il importe de maintenir l'interdiction de fournir des armes à toute entité en l'absence d'une autorisation préalable des autorités compétentes de l'État importateur. À cet égard, les États arabes rejettent une fois de plus toute tentative visant à imposer des obligations fondées sur des traités et des mécanismes non consensuels qui ne sont pas universels.

Le Groupe des États arabes est d'avis que le Programme d'action est un cadre international autonome. Il est important de veiller à ce que sa mise en œuvre ne fasse pas double emploi avec d'autres mécanismes internationaux ou ne suscite pas de controverse. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer la coopération internationale et de fournir une assistance technique en vue de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, notamment en renforçant les capacités des États par le transfert de technologies modernes pertinentes, en particulier dans les domaines de la gestion des stocks et du contrôle des frontières, et sans porter atteinte à la souveraineté des États ni imposer de conditions qui incompatibles avec l'esprit et les objectifs du Programme d'action. Le Groupe des États arabes estime que la fourniture d'une

assistance à un État ne doit pas entraîner une réduction de l'aide publique au développement en faveur de cet État ou des tentatives visant à trouver des liens mal définis entre la fourniture d'une assistance pour la lutte contre le détournement d'armes classiques et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la cible 4 de l'objectif n° 16, relative au trafic des armes.

Nous réaffirmons que nous devons avant tout nous attacher à combler les lacunes qui entravent l'efficacité de l'action menée par les Nations Unies et sur le plan multilatéral pour lutter contre le trafic et le transfert illicite d'armes, avant d'examiner le problème des munitions. Il est impératif que des experts techniques et juridiques étudient en profondeur les conséquences, sur les plans technique, économique, juridique et de la sécurité, de toute proposition relative à la mise en œuvre de divers mécanismes et règles applicables aux armes et aux munitions.

Je vais conclure ma déclaration. Le texte intégral de ma déclaration sera téléchargé sur le portail PaperSmart.

La Présidente par intérim : Je donne à présent l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Kemppainen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres estiment que l'universalisation et la mise en œuvre effective des instruments de maîtrise des armes classiques et de désarmement revêtent une grande priorité. Nous contribuons activement à leur bon fonctionnement et à leurs réalisations par la création de postes à responsabilité et par un financement volontaire important. Nous exhortons une fois de plus tous les États qui ne l'ont pas encore fait à verser leurs contributions en souffrance dans leur intégralité et sans plus tarder.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est un exemple éloquent de multilatéralisme et de coopération internationale efficaces, lequel associe une norme mondiale solide à des résultats impressionnants sur le terrain dans les domaines de la protection humanitaire, de la stabilisation, du développement et du désarmement. Nous encourageons toutes

les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un monde exempt de mines antipersonnel d'ici 2025. Nos objectifs communs pour la Conférence d'examen d'Oslo sont énoncés dans les conclusions du Conseil européen du 25 juin concernant le renforcement de l'interdiction des mines antipersonnel. L'Union européenne et ses États membres figurent parmi les principaux donateurs à la lutte antimines. Le financement combiné des institutions européennes et des États membres s'élève à plus de 500 millions d'euros depuis 2014.

Nous rappelons à la Commission que les flux illicites, mal réglementés ou non réglementés d'armes et de munitions contribuent à l'instabilité et aux conflits, et alimentent le terrorisme, la criminalité organisée et la violence, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales et ayant des conséquences humanitaires et socioéconomiques très diverses. L'Union européenne préconise une approche intégrée, telle que définie dans le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui met l'accent sur la prévention, afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits violents. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU, en particulier les grands exportateurs, importateurs et pays de transit d'armes, à adhérer au Traité sur le commerce des armes. Nous saluons le travail accompli cette année sous la présidence lettone afin de prendre pleinement en considération la dimension genre dans le cadre du Traité. Nous exhortons les États à améliorer leurs systèmes nationaux de contrôle des exportations d'armes. Nous estimons que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue le cadre mondial adéquat pour lutter contre la menace que représentent les armes légères et de petit calibre illicites, et nous en demandons l'application intégrale et effective.

En novembre 2018, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions. Plusieurs nouveaux projets de renforcement des capacités ont déjà été lancés pour appuyer les efforts de maîtrise des armes légères dans les Balkans occidentaux, au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous contribuons également au financement d'un projet de l'Organisation des Nations Unies visant à soutenir l'intégration des questions de genre dans les politiques, programmes et actions de lutte contre le trafic et l'utilisation abusive des armes légères. Au cours des 15 dernières années, l'Union européenne a consacré plus de 100 millions d'euros à des projets de maîtrise des armes légères et de petit calibre dans

des pays tiers. Conformément à ces engagements, nous avons décidé de soutenir la mesure 22 du Programme de désarmement, qui vise à maîtriser les stocks excessifs et mal gérés.

Nous célébrerons le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions lors de sa deuxième Conférence d'examen l'année prochaine. L'Union européenne soutient l'objectif humanitaire de la Convention. Nous insistons également sur l'importance que revêt le respect de toutes les dispositions de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles. La Finlande et la Pologne président les organes compétents au titre de deux des protocoles. Nous saluons les efforts déployés pour renforcer le respect du droit humanitaire international et pour sensibiliser aux risques liés à l'utilisation aveugle d'armes explosives dans des zones fortement peuplées et à leurs effets sur les civils et les biens de caractère civil. L'Union européenne et ses États membres figuraient parmi les 133 États qui ont récemment participé à la Conférence de Vienne sur la protection des civils dans la guerre urbaine.

L'Union européenne se félicite des résultats de la session de 2019 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Nous rappelons que les êtres humains devraient assumer les décisions relatives à l'utilisation de la force létale, maintenir le contrôle des systèmes d'armes létaux et être responsables des décisions concernant la vie et la mort, afin de garantir le respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous appelons toutes les Hautes parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques à s'engager de manière constructive afin de convenir de recommandations de fond concernant les éléments d'un cadre normatif et opérationnel, avant la Conférence d'examen de la Convention prévue en 2021.

La version intégrale de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à la Première Commission aujourd'hui au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, le Cambodge.

L'ASEAN est profondément préoccupée par la prolifération illicite des armes classiques dans le monde. Cette prolifération contribue à la violence et à l'instabilité et perpétue la pauvreté, au détriment du bien-être de l'humanité. L'utilisation d'armes légères dans les situations de conflit fait plus de 200 000 victimes civiles chaque année. L'ASEAN reconnaît qu'une réglementation et une maîtrise effectives des armes classiques sont importants pour concrétiser les efforts de paix, de stabilité et de développement durable. Nous soutenons le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lequel peut contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour régler le flux de ces armes et lutter contre leur commerce illicite aux niveaux national, régional et international. Dans cette optique, nous attendons avec intérêt la septième Réunion biennale des États parties, qui se tiendra en 2020. Conformément aux conclusions de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action tenue en 2018, il est essentiel de coopérer aux efforts visant à parvenir à une maîtrise mondiale plus efficace des armes légères et de petit calibre. Il est indispensable de consolider les mesures de renforcement des capacités et de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les partenaires afin d'améliorer la réglementation des armes classiques. L'ASEAN appuie les mesures multilatérales de transparence et de confiance relatives à la maîtrise mondiale des armes classiques.

L'ASEAN se félicite du Programme de désarmement lancé par le Secrétaire général, qui reconnaît le coût incommensurable des souffrances humaines engendrées par la prolifération des armes classiques et d'autres types d'armes. Nous appuyons pleinement l'accent mis par le Secrétaire général sur un désarmement qui sauve des vies, notamment en atténuant les conséquences humanitaires des armes classiques et en luttant contre leur commerce illicite. Pour sa part, l'ASEAN déploie des efforts assidus pour renforcer les mécanismes de désarmement dans la région et au-delà. Nous continuons à traiter la question de la contrebande d'armes dans le cadre de la Réunion ministérielle sur la criminalité transnationale et du Forum régional de l'ASEAN. En outre, les réunions annuelles des chefs de police de l'ASEAN contribuent à renforcer la coopération régionale dans les enquêtes sur la criminalité transnationale. Dans le même temps, l'Institut des sciences médico-légales de l'ASEAN favorise l'échange d'informations sur les enquêtes médico-légales relatives aux armes illicites.

L'objectif du désarmement ne peut être atteint que par une action internationale cohérente. Dans ce contexte, l'ASEAN prend acte des développements survenus dans d'autres cadres et instruments internationaux juridiquement contraignants, notamment la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous attendons également avec grand intérêt les résultats de la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui se tiendra à Oslo le mois prochain.

Le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN à Phnom Penh a été créé en tant que centre d'excellence régional chargé de traiter les aspects humanitaires des engins non explosés et des restes explosifs de guerre. Le Centre fournit une assistance médicale et une aide à la réadaptation adaptées aux victimes, et il s'efforce de sensibiliser la communauté dans le cadre de projets de recherche et d'assistance technique. Il poursuit la solide coopération de l'ASEAN avec le Service de la lutte antimines et le Centre international de déminage humanitaire de Genève. Compte tenu des effets dévastateurs des mines terrestres sur les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, il est important que les projets de déminage soient élaborés selon une approche globale qui intègre l'aide aux victimes et mette l'accent sur le développement communautaire. À cette fin, l'ASEAN appelle tous les États, en particulier les pays développés, à fournir l'assistance financière, technique et humanitaire nécessaire aux opérations d'enlèvement des munitions et aux programmes de réinsertion et de rééducation des victimes.

Enfin, l'ASEAN est consciente des les effets néfastes du transfert illicite d'armes classiques et des dangers posés par la présence d'engins non explosés. Ils ont des incidences néfastes à long terme sur les communautés et portent atteinte aux efforts de développement durable au niveau mondial. La communauté internationale doit s'attaquer à ce problème grâce une action coordonnée.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'utilisation responsable des armes classiques par les États contribue à la sécurité et à la stabilité mondiales et régionales. Toutefois, entre de mauvaises mains, ces outils de sécurité sont une source de déstabilisation mondiale et régionale. Les membres de la communauté internationale doivent coopérer afin de réduire les risques posés par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris les systèmes portables de défense antiaérienne et leurs

munitions. Nous attendons avec intérêt la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2020, ainsi que les sessions du groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus. Ces événements sont autant d'occasions d'examiner les questions liées aux stocks d'armes légères et de petit calibre et de munitions non sécurisés ou faisant l'objet d'un commerce illicite.

Les États doivent également agir de manière responsable en ce qui concerne le transferts d'armes. Nous saluons les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux de 2019 sur le Registre des armes classiques des Nations Unies, qui a examiné le Registre pour s'assurer qu'il reste adapté à l'objectif visé. Nous demandons instamment à tous les États de le démontrer en communiquant leur rapport au titre du Registre.

Certains États ont exprimé des préoccupations concernant les systèmes d'armes létaux autonomes. Nous sommes prêts à poursuivre les travaux au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Le Groupe a réalisé des avancées importantes sur ce sujet complexe. Nous demandons instamment aux Hautes Parties contractantes à la CCAC d'approuver les recommandations contenues dans son rapport (CCW/GGE.1/2019/3) et de l'autoriser à poursuivre ses travaux jusqu'en 2021.

L'armée américaine dispose de programmes et de processus solides pour appliquer le droit international humanitaire. Il a été démontré que les technologies de pointe permettent de renforcer la protection des civils en période de conflit armé. La volonté d'investir dans de telles capacités et la mise en œuvre d'autres bonnes pratiques peuvent permettre de renforcer la protection des civils.

Les États-Unis ont participé à la récente conférence sur la protection des civils lors de conflits armés en zone urbaine, qui s'est tenue à Vienne. Nous encourageons l'échange de bonnes pratiques en matière de protection des civils et de respect du droit international humanitaire. À notre avis, les efforts visant à interdire ou à stigmatiser l'utilisation d'armes explosives sont à la fois difficilement réalisables et contre-productifs, car ils entraveraient les efforts visant à protéger les civils contre des acteurs malveillants tels que l'État islamique

d'Iraq et du Cham ou encourageraient ces derniers à utiliser des boucliers humains et à se cacher dans les zones urbaines. Nous devons tous privilégier l'échange et la promotion des bonnes pratiques au moyen d'échanges apolitiques, entre armées.

Enfin, la neutralisation d'engins explosifs contribue à la stabilité et à la protection des civils. Les États-Unis sont le plus grand contributeur financier aux efforts de destruction d'armes classiques. Depuis 1993, nous avons fourni plus de 3,4 milliards de dollars à titre d'aide à plus de 100 pays pour réduire les excédents d'armes et de munitions dans les stocks d'armes d'États, améliorer la sécurité des stocks et éliminer les risques liés aux explosifs. Nous comptons renforcer notre appui, étant donné notamment que la lutte antimines à vocation humanitaire joue un rôle de plus en plus important dans nos activités en faveur de la stabilisation des zones de conflit et sortant de conflit. Une déclaration plus détaillée sera publiée en ligne.

M^{me} Goh (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Cambodge au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et à celle que prononcera le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Plus d'un demi-million de personnes perdent la vie chaque année du fait de conflits armés et de la violence armée. La disponibilité généralisée, la circulation illégale et l'utilisation à mauvais escient des armes à feu sont autant de facteurs déterminants à cet égard, sur lesquels la communauté internationale doit se pencher. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, Singapour est pleinement engagée en faveur des efforts internationaux visant à réduire la production et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre. Un élément essentiel de ces efforts est la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de l'Instrument international de traçage. Nous regrettons que la troisième Conférence d'examen du Programme d'action de 2018 n'ait pas pu parvenir à un consensus. Nous invitons les États à travailler main dans la main lors de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en 2020. Les États doivent renforcer leurs régimes de contrôle des exportations, les contrôles transfrontaliers et la législation applicable. Au niveau national,

Singapour dispose d'un régime et d'une législation solides en matière de contrôle des exportations.

Deuxièmement, Singapour continuera à contribuer aux efforts visant à établir des normes internationales communes dans le domaine du commerce des armes classiques. Fervents partisans du principe de transparence, nous soumettons des rapports nationaux annuels au Registre des armes classiques des Nations Unies depuis 1993. Singapour a également commencé à le faire pour les armes légères et de petit calibre, respectant ainsi la formule sept plus une. Nous avons eu l'honneur de contribuer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques des Nations Unies en 2019 pour veiller à ce que ce mécanisme de signalement volontaire soit à jour et pour en préserver la pertinence. Nous nous réjouissons à la perspective de contribuer à ce processus à l'avenir. Nous avons signé le Traité sur le commerce des armes en décembre 2014 et nous procédons actuellement aux examens nationaux en vue de sa pleine mise en œuvre.

Troisièmement, Singapour est consciente de l'impact que l'emploi sans discrimination de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'armes classiques peut avoir sur des civils innocents. Nous avons toujours appuyé les résolutions de l'ONU et les initiatives internationales prises dans le cadre des conventions portant sur ces questions. Nous avons également imposé un moratoire pour une durée indéfinie sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel et de bombes à sous-munitions.

Les États doivent honorer leurs obligations internationales en vue d'enrayer le commerce illicite et l'emploi sans discrimination des armes classiques. Toutefois, il faut trouver le bon équilibre. Le droit souverain des États d'acquérir des armes à des fins de légitime défense et pour faire appliquer la loi de manière responsable doit être respecté. Singapour réitère son engagement à prévenir et à réglementer le détournement et le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre classiques afin de créer un monde plus sûr, dans l'intérêt de tout le monde. Le texte intégral de ma déclaration sera publié sur le portail PaperSmart.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès que nous avons accomplis en matière de maîtrise des armes

classiques au niveau international, un élément essentiel pour contrer les menaces qui pèsent sur la vie et la sécurité dans le cadre du système international fondé sur des règles. Il est dans notre intérêt collectif que tous les instruments pertinents fonctionnent comme il faut. Toutefois, cela ne peut être possible que s'ils sont financés adéquatement et mis en œuvre efficacement, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées.

Le Royaume-Uni maintient son engagement en faveur du Traité sur le commerce des armes et de ses objectifs, qui visent à réglementer efficacement le commerce international d'armes classiques et à prévenir leur commerce illicite et leur détournement. Il est essentiel de renforcer les dispositions du Traité et de les mettre pleinement en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il est également crucial que les principaux États exportateurs et importateurs ratifient ce Traité. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par la Chine de son intention de lancer le processus d'adhésion. Nous nous félicitons également des résultats de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et nous félicitons le Président sortant pour le travail accompli.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui célèbre son vingtième anniversaire, a eu un impact humanitaire important. Toutefois, nous devons faire davantage. La Conférence d'examen qui doit se tenir à Oslo en novembre sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis, de réaffirmer notre engagement envers nos obligations fondamentales et de renouveler notre détermination à atteindre l'objectif d'un monde exempt de mines d'ici à 2025. Le Royaume-Uni continue de faire des progrès soutenus en vue d'honorer ses obligations en matière de déminage des îles Falkland. Notre pays reste également très préoccupé par les informations faisant état de l'emploi sans discrimination d'armes à sous-munitions. Nous encourageons tous les États à adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions et à appuyer le projet de résolution A/C.1/74/L.46 portant sur la Convention.

Le Royaume-Uni considère la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) comme un instrument essentiel de maîtrise des armements. Nous nous félicitons des progrès réalisés cette année par le Groupe d'experts gouvernementaux de la CCAC sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Nous attendons avec intérêt l'approbation officielle des principes directeurs présentés par ce Groupe lors de la Réunion

des Hautes parties contractantes de cette année et nous nous félicitons de la prorogation de son mandat jusqu'à la Conférence d'examen de 2021.

Le Royaume-Uni a toujours joué un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux visant à lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Il s'agit d'un problème transnational, et nous poursuivons nos efforts avec des États, des organisations régionales, l'industrie et la société civile pour renforcer la coopération et réduire l'approvisionnement en armes illicites. Le Royaume-Uni attend avec impatience les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus et soutiendra ses recommandations.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en anglais*) :
L'Égypte reste pleinement déterminée à s'engager dans toute initiative multilatérale équilibrée et crédible visant à faire face aux multiples défis et menaces découlant du trafic des armes légères et de petit calibre, à condition que ces initiatives soient conformes à la Charte des Nations Unies et qu'elles n'aient pas pour but de porter atteinte aux droits des États de satisfaire leurs besoins légitimes en matière de défense.

Nous réaffirmons notre attachement au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en tant qu'instrument multilatéral essentiel qui contribue à l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous attendons également avec intérêt la conclusion de la prochaine Réunion biennale des États en juin 2020, qui devrait porter essentiellement sur la prévention et la lutte contre le détournement et le transfert international illicite d'armes légères et de petit calibre au profit d'utilisateurs non autorisés, comme convenu lors de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action de 2018.

Le Moyen-Orient et l'Afrique sont confrontés à de graves menaces en raison de l'augmentation des flux illicites et des transferts volontaires d'armes légères et de petit calibre vers des groupes armés terroristes et illégaux. Il est évident que ces flux sans précédent bénéficient de l'appui direct d'un petit nombre d'États qui arment des terroristes pour en faire des instruments de leur politique étrangère, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Nous réaffirmons que des lacunes de diverses natures, dont l'absence de définitions et de critères clairs, compromettent gravement l'efficacité éventuelle du Traité sur le commerce des armes et permettent de l'utiliser à mauvais escient en en faisant un outil de manipulation et de monopolisation politique du commerce légitime des armes classiques, tout en faisant fi de la prévention de la fourniture délibérée d'armes à des destinataires non autorisés, tels que des terroristes et des groupes armés illégaux. Nous réitérons notre appel aux États parties au Traité sur le commerce des armes pour qu'ils veillent à ce que son application soit conforme à la Charte des Nations Unies, sans porter atteinte aux droits des États à satisfaire leurs besoins de sécurité nationale et de légitime défense.

Il importe de souligner que la plupart des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans le domaine de la fourniture d'armes classiques à des terroristes et des groupes armés illégaux ne s'expliquent pas essentiellement par l'absence de contrôles appropriés des exportations ou par une sécurisation insuffisante des stocks d'armes, mais plutôt par le fait que certains États continuent à fournir, de manière délibérée et illicite, des armes aux terroristes et aux groupes armés illégaux. Cette question requiert l'attention immédiate de l'ONU et des mesures plus concrètes de sa part.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous voudrions ajouter quelques points à ceux qui figurent dans la déclaration prononcée par la représentante du Guyana au nom de la Communauté des Caraïbes, avec laquelle nous nous associons pleinement.

La gravité de la situation dans mon pays est facile à démontrer, puisque la Jamaïque n'est ni un fabricant ni un importateur net d'armes de petit calibre. Or, elle connaît encore et toujours des taux d'homicides extrêmement élevés, dont la plupart sont commis à l'arme à feu. Le nombre croissant de munitions récupérées ou saisies par la police, ainsi que la présence de douilles sur les scènes de crime, révèlent l'état de la prolifération de munitions illicites en Jamaïque. Le rapport du Secrétaire général (A/74/187) nous fournit un cadre important pour évaluer la façon dont nous devrions faire face à ce problème universel. Nous devons tout d'abord adopter une approche multidimensionnelle et sur plusieurs fronts. À ce titre, le Programme de désarmement du Secrétaire général a un rôle crucial à jouer. Autre aspect d'importance : la nécessité, reconnue de tous, d'assurer une coordination efficace en matière d'armes légères, y compris par le système des Nations Unies.

C'est pourquoi nous applaudissons les travaux effectués dans le cadre du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères que le Secrétaire général a mis en place. En tant que bénéficiaires du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, nous nous félicitons également du nombre de projets financés depuis sa création en 2013.

Le travail accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes mérite à ce titre une mention spéciale. Nous collaborons avec le Centre de façon très efficace depuis des années et espérons approfondir encore cette relation à l'avenir.

Des progrès importants sont également réalisés au niveau national afin de garantir la mise en place des cadres législatifs et politiques nécessaires à la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. À cette fin, nous avons contacté des sociétés de sécurité privées dans le but d'empêcher le détournement d'armes et de munitions licites vers le marché illicite et de renforcer ainsi l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les stocks privés. Le Ministère de la sécurité nationale a également élaboré une politique visant à réglementer l'importation de drones. En septembre, en collaboration avec le Gouvernement allemand et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Jamaïque a eu le plaisir d'accueillir, en préparation des prochaines réunions en 2020 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, un séminaire régional sur la gestion des munitions classiques.

Le Traité sur le commerce des armes continue de jouer un rôle moteur dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Nous nous félicitons des progrès constants réalisés lors des délibérations par les États parties sur un certain nombre de questions, notamment sur le détournement. Nous saluons aussi les efforts de la présidence lettone de la cinquième Conférence des États parties pour avoir défendu l'impact sexospécifique de la violence armée dans le contexte du Traité.

Je voudrais rappeler que la Jamaïque est disposée à travailler avec ses partenaires gouvernementaux et de la société civile afin de lutter contre la prolifération illicite

des armes légères et de petit calibre. Le texte intégral de ma déclaration sera publié sur le portail PaperSmart.

M^{me} Al Khalil (Iraq) (*parle en arabe*) : Mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes, ainsi qu'à la déclaration que prononcera le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Iraq reconnaît que les défis posés par la propagation des armes classiques ont les mêmes implications catastrophiques que celles des armes de destruction massive, en raison des énormes conséquences qu'elles sont susceptibles d'avoir sur le développement de nos sociétés. Le commerce illicite des armes classiques est un facteur clé des conflits armés et de la criminalité organisée dans le monde, ainsi que la principale source de financement des groupes terroristes. La prolifération sous tous azimuts et à grande échelle des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions contribue à prolonger et à intensifier la violence. Dans ce contexte, et dans le but ultime de construire un monde où la sécurité et la paix peuvent prévaloir, mon gouvernement souhaite rappeler la nécessité d'intensifier les efforts visant à mettre en place un système intégré de lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, de toutes natures. Ces efforts doivent également porter sur l'interdiction, par la communauté internationale, des exportations et sur le contrôle des flux transfrontaliers. À cet égard, l'Iraq se félicite du Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Nous espérons également que la septième Réunion biennale des États Membres, qui se tiendra en juin de l'année prochaine, sera couronnée de succès.

Compte tenu de ses effets destructeurs sur l'environnement et l'économie, la prolifération des mines antipersonnel, des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des armes à sous-munitions constitue dans ce domaine une question majeure. L'Iraq figure en tête de liste des États souffrant de problèmes liés aux mines terrestres. Les pratiques criminelles des bandes armées terroristes liées à Daech, qui ont planté des mines et des explosifs dans de vastes régions de l'Iraq, ont grandement contribué à empêcher les personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité.

L'Iraq reconnaît l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seul forum multilatéral

de négociations sur le désarmement. Nous soulignons une fois encore combien il est important que les États Membres assument pleinement leurs responsabilités, fassent preuve de souplesse et de volonté politique afin que la Conférence puisse reprendre son rôle de négociation, sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis près de deux décennies et élaborer un programme de travail qui réponde aux préoccupations des États Membres. À cet égard, l'Iraq souligne l'importance du rôle de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant multilatéral chargé des questions de désarmement à l'ONU. Nous regrettons vivement que la Commission n'ait pas tenu sa session cette année et nous espérons qu'elle pourra reprendre ses travaux à la prochaine session.

M. Masmajeun (Suisse) : Les armes classiques constituent une menace pour la paix et la sécurité. Si nous voulons sauver des vies et prévenir les conflits, il est essentiel que nous accordions une attention particulière à cette catégorie d'armes.

Dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) et de la Convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo), des millions de mines et d'armes à sous-munitions stockées ont été détruites et ne feront plus de victimes. Les terres dépolluées contribuent au développement socio-économique. La réintégration professionnelle et sociale des victimes et de leurs proches progresse. Malgré ces avancées, de nombreux défis subsistent. Les Conférences d'examen de la Convention d'Ottawa, cette année, et de la Convention d'Oslo, en 2020, permettront de définir les mesures nécessaires afin d'atteindre l'objectif fixé par leurs États parties, respectivement d'être libre de mines d'ici 2025 et d'armes à sous-munitions d'ici 2030. La Suisse entend mettre à profit sa présidence de la Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions pour contribuer à la réalisation de cet objectif et pour œuvrer à l'universalisation de la Convention.

Les conflits armés se déroulent de plus en plus souvent en zone urbaine, ce développement posant des défis importants en termes de protection des civils. Dans ces contextes, une mise en œuvre rigoureuse du droit international humanitaire par toutes les parties aux conflits est cruciale. À ce sujet, la Suisse s'associe à la déclaration conjointe prononcée par l'Irlande sur cette thématique.

Pour leur part, les munitions sont d'importants vecteurs des conflits actuels. La Suisse s'engage depuis

de nombreuses années dans la gestion sûre et sécurisée des munitions ainsi que dans la prévention de leur détournement. La mise en œuvre des Directives techniques internationales sur les munitions tout comme leur révision actuellement en cours constituent deux axes de travail essentiels. Reconnaissant que de nombreux défis persistent dans ce dossier, nous saluons l'établissement d'un Groupe d'experts gouvernementaux.

Si nous saluons les avancées réalisées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes au sein de la Convention sur certaines armes classiques, nous sommes d'avis que ce groupe doit intensifier ses efforts. Il serait opportun qu'il focalise son attention dorénavant sur le développement de mesures concrètes clarifiant le cadre opérationnel et normatif de ces armes afin de mieux circonscrire les défis potentiels qu'elles posent. Au-delà des systèmes d'armes létaux autonomes, d'autres développements technologiques doivent retenir notre attention. Par exemple, l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle pourrait affecter les moyens et méthodes de guerre ainsi que les systèmes de commandement et de contrôle. L'intelligence artificielle vient alimenter de manière croissante la prise de décision de l'humain. Les conséquences de cette évolution doivent être appréciées au regard des obligations juridiques et de leur mise en œuvre.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Les effets déstabilisateurs des armes classiques sur la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que leur coût humanitaire, soulignent la nécessité de poursuivre les efforts visant à maîtriser ces armes. Pour ce faire, une approche globale et équitable s'impose. Il est également essentiel de veiller à ce que les efforts en faveur du désarmement nucléaire ne se traduisent pas par un déséquilibre déstabilisateur dans le domaine des armes classiques. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement donne une orientation claire à cet égard. Selon ce document,

« Parallèlement à des négociations sur des mesures de désarmement nucléaire, il faudrait procéder à des négociations sur la réduction équilibrée des forces armées et des armements classiques reposant sur le principe de la non-diminution de la sécurité des parties en vue de promouvoir ou de renforcer la stabilité à un niveau de forces moins élevé, compte tenu de la nécessité

pour tous les États de sauvegarder leur sécurité » (*résolution S-10/2, par. 22*).

Plusieurs tendances inquiétantes se profilent à l'horizon en ce qui concerne les armes classiques, à commencer par le niveau et l'ampleur des dépenses militaires à l'échelle mondiale. La même tendance inquiétante se retrouve au niveau régional, en particulier en Asie du Sud, où les dépenses militaires d'un État éclipsent largement celles de tous les autres, alimentant l'instabilité et mettant en péril un fragile équilibre régional. Nous restons préoccupés par la multiplication des transferts d'armes classiques, en particulier dans les régions instables, car de telles activités sont incompatibles avec les impératifs de maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. La politique du « deux poids deux mesures » à l'égard de l'Asie du Sud, fondée sur des considérations stratégiques et commerciales, doit cesser. Le Pakistan soutient activement la mise en place d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud, qui prévoit un élément d'équilibre des forces classiques. Nous ne sommes engagés dans aucune course aux armements dans la région et nous n'en voulons pas.

Le Pakistan est partie à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) et à ses cinq Protocoles. Nous avons présidé la cinquième Conférence d'examen de la CCAC en 2016 et cette année, nous présidons à nouveau la réunion annuelle des Hautes Parties contractantes. Nous espérons faciliter l'obtention de résultats concrets, qui permettront de renforcer la mise en œuvre de la Convention sur certaines armes classiques et d'améliorer sa viabilité financière. Le Pakistan est pleinement conscient de la nécessité de prendre des mesures pour faire face à l'emploi irresponsable et sans discrimination d'armes à sous-munitions. L'Inde, un État partie à la CCAC, a récemment utilisé des armes à sous-munitions dans des zones peuplées, qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils, dont des femmes et des enfants, et endommagé des infrastructures civiles. Cette action inhumaine s'est produite au-delà de la ligne de coordination des opérations dans l'Azad Jammu-et-Cachemire, en violation des principes les plus fondamentaux du droit international. L'emploi d'armes à plomb, au Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, contre des manifestants non armés, est également contraire à l'esprit de la CCAC, au titre de laquelle la population civile est placée sous la protection et l'autorité des principes du droit international à tout moment. L'emploi d'armes à plomb contre des civils est incompatible avec les principes fondamentaux du droit international, y compris les principes les plus

fondamentaux du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Le Pakistan a élaboré les mécanismes législatifs, réglementaires, institutionnels et d'application nécessaires pour régler toute une gamme de questions liées à la réglementation des armes classiques. Nous restons attachés à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et la question de notre adhésion éventuelle au Traité sur le commerce des armes est toujours à l'examen.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance. La prochaine séance de la Commission aura lieu demain matin, jeudi 24 octobre, à 10 heures, dans cette salle de conférence. La Commission va tout d'abord tenir un échange de vues de haut niveau avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement

et entendra des exposés d'autres responsables de haut rang dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. La Commission poursuivra ensuite l'examen des questions relatives au groupe « Armes classiques ».

Je rappelle à toutes les délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera close aujourd'hui à 18 heures. Je voudrais également rappeler aux délégations qu'elles doivent rester à leur place afin d'assister à la réunion informelle organisée par le Bureau des affaires de désarmement pour annoncer le Président désigné de la septième Réunion biennale des États sur le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2020, qui aura lieu dans cette salle de conférence immédiatement après la présente séance.

La séance est levée à 13 heures.